

*Editions du SOIR*

# Pour la défense de la Belgique



EM. ROSSEL, IMPRIMEUR.  
BRUXELLES.

## Colofon 2019

nn: **“Pour la défense de la Belgique”**, bundeling van een reeks artikels, verschenen in het dagblad Le Soir, in 1912<sup>(1)</sup>. Formaat A4, 40 pag. in twee kolommen. Auteurs onbekend. (Em. Rossel, Imprimeur, Bruxelles). Het is de tweede brochure van een duo, waarvan het eerste de naam draagt: **“Sommes-nous prêts? – La situation militaire de la Belgique”**.

Door Studium Generale vzw via ocr omgezet naar deze brochure. (76 pagina's). Wij hebben de originele voetnoten behouden op hun plaats, maar doorlopend genummerd, terwijl de eigen voetnoten tussenin de globale nummering volgen. De eigen voetnoten krijgen de initialen van onze redacteur 'K.M.' K.M.

## Préface

Les révélations du Soir ont provoqué de sensationnels débats à la Chambre et suscité un très vif mouvement d'opinion publique dans le pays.

Ainsi qu'il fallait s'y attendre, cependant; la Chambre, droite contre gauche, a voté l'ordre du jour de confiance réclamé par le Gouvernement. On a démontré avec documents probants à l'appui qu'au moment du coup d'Agadir, à l'instant critique où l'on s'est cru à la veille de la guerre, notre armée ne possédait ni effectifs suffisants, ni munitions, ni vivres.

Comme nous l'a écrit le modeste gradé chargé de, la garde de l'un de nos forts, si les Allemands ou les Français s'étaient présentés, il ne restait qu'à nouer une serviette blanche au bout d'un manche à balai.

N'importe, la majorité n'a pas voulu désavouer le ministre de la Guerre. Son siège était fait, c'est le cas de le dire. Mais que le ministre de la Guerre ne s'y trompe pas: les ordres du jour n'y feront rien. Le pays sait à quoi s'en tenir. Lord Beaconsfield nous avait fixés depuis longtemps sur le secret des scrutins parlementaires. N'est-ce pas lui qui a dit un jour; dans un accès de franchise:

*“J'ai entendu bien des discours éloquents; certains m'ont fait changer d'opinion; aucun n'a changé mon vote.”*

Malheureusement les votes ne changent rien aux faits.

Après comme avant le vote de l'ordre du jour Verhaegen <sup>(2)</sup>, la Belgique est à la merci d'une attaque brusquée venant de l'Est ou du Sud. Nous n'étions pas prêts, nous ne le sommes pas, nous ne le serons jamais avec l'organisation actuelle.

<sup>1</sup> Volgens Bernhard Schwertfeger in “Belgische Landesverteidigung und Bürgerwacht (garde civique) 1914”, pag.20: “Bereits im Herbst 1911 hatte das Brüsseler Blatt “Le Soir” zwei Broschüren unter der Ueberschrift “Sommes-nous prêts?” und “La défense de la Belgique” erscheinen lassen, die grosses Aufsehen erregten, die Stellung des Kriegsministers Hellebaut aufs äusserste erschwerten und schliesslich im Februar 1912 seinen Sturz herbeiführten. Die Ausführungen über die Frage einer Neutralitätsverletzung in einem Zukunftskriege in der Warmschrift “Sommes-nous prêts?” sinds so bezeichnend, dass hier näher darauf eingegangen werden muss.” K.M.

<sup>2</sup> Voici le texte de cet ordre du jour

*“La Chambre, après avoir entendu les explications de M. le ministre de la guerre, confiante dans ses déclarations, dans les dispositions déjà prises, dans les mesures annoncées et dans le patriotisme des Belges pour assurer, en cas de violation des frontières, la défense du Pays, passe à l'ordre du jour.”*

C'est ce que les pages que l'on va lire - et qui font suite à *Sommes-nous prêts?* - établiront d'irréfutable façon. Certaines d'entre elles contiennent des extraits de documents officiels. Le ministre de la Guerre s'est plaint de cette publication. Le général Hellebaut ne doit s'en prendre qu'à lui-même cependant de cette divulgation.

Il nous était difficile, en effet, de garder ces dossiers dans nos tiroirs, alors que le ministre nous sommait, dans chacun de ses discours, de fournir des preuves. Nous les lui avons apportées, l'intérêt du pays exigeant que toute la lumière fût faite.

Il est vrai que cela n'a pas fait changer d'avis le ministre de la Guerre sur sa gestion; mais - son opinion ne compte plus actuellement.

*LE SOIR.*

## On trompe le pays

*Nous réimprimons dans l'ordre chronologique et sans rien y changer, les articles parus dans le Soir, au cours des débats parlementaires sur la question de la défense nationale. Le Soir. - 22 novembre.*

Parlant, le 15 novembre, à la Chambre, sur la fixation de l'ordre du jour, M. le lieutenant général Hellebaut, ministre de la guerre, a prononcé les paroles suivantes: *“Je demande instamment, avec toute l'énergie dont je suis capable, que la discussion de l'interpellation sur l'état de la défense nationale commence mardi dès le début de la séance. Je désire m'expliquer complètement et longuement. On trompe le pays depuis trois mois. Je veux relever tout ce qui a été dit.”*

Ces paroles du ministre de la guerre visent le “Soir”.

Au cours de notre campagne nous avons volontairement et scrupuleusement évité de faire des personnalités; nous nous sommes contenté de mettre en lumière les défauts de notre organisation militaire, le déficit de nos approvisionnements, l'inefficacité de tous nos moyens de défense.

Nous avons dit au pays: S'il eut fallu nous défendre - et nous savons de source certaine aujourd'hui qu'au lendemain d'Agadir on a été à deux doigts de la guerre - c'eut été le désarroi, la débâcle: il faut donc aviser, et au plus vite.

Le ministre de la guerre répond qu'on trompe le pays.

Jusqu'ici nous nous étions abstenu de l'écrire; mais, puisque le lieutenant général Hellebaut le crie du haut de la tribune du Parlement, nous le répétons avec lui: Oui, on trompe le pays!

Mais il s'agit de savoir qui le trompe!

Ce n'est pas le “Soir”.

La “Belgique militaire”, qui avait déjà fait siennes nos conclusions, passant à l'examen de nos articles sur l'infanterie, les commente en ces termes, dans son dernier numéro:

*“Il n'est pas un officier, depuis le sous-lieutenant jusqu'au lieutenant général, qui ne soit convaincu de l'absolue vérité de ces remarques du “Soir”.”*

La “Belgique militaire” organe de la défense nationale, a à la tête de sa rédaction un comité d'officiers présidé par le général d'infanterie baron de Heusch.

Et qu'on ne croie pas que l'Infanterie est seule de l'avis du “Soir”.

Il y a quelque temps nous avons adressé aux écrivains militaires les plus connus: aux généraux de Bonnal, Langlois, Maitrot, au commandant Rousset (France), aux colonels Gaedke (Allemagne), etc. un questionnaire leur posant le problème technique de la défense de la Belgique.

Nous avons également adressé le même questionnaire à des généraux belges que la mise à la retraite a libérés du mutisme obligatoire.

De quelques-unes des réponses qui nous sont déjà parvenues nous extrayons-en attendant leur publication complète - les passages suivants qui prouvent que le ministre de la guerre est probablement le seul à désapprouver l'attitude du “Soir”:

Bruxelles, le 12 novembre 1911.

Je regrette vivement de ne pouvoir répondre affirmativement à la demande contenue dans votre lettre datée du 26 octobre.

J'approuve cependant très chaleureusement la campagne que mène le Soir en faveur de l'augmentation de nos moyens de défense. Il est grand temps que cette question soit résolue.

Mais, retraité depuis cinq ans, je me suis fait une loi de ne plus écrire sur la réorganisation de l'armée. Je ne possède pas les derniers renseignements nécessaires, et puis, on m'a si peu écouté quand j'occupais de hautes fonctions dans l'armée! Que serait-ce maintenant?

Recevez, je vous prie, Monsieur, l'expression de ma considération très distinguée.  
Lieutenant-général baron DONNY  
(artillerie), aide de camp honoraire du Roi.

\* \* \* \* \*

Le lieutenant-général Ducarne a l'honneur de prier la direction du Soir d'agréer ses chaleureuses félicitations pour la campagne patriotique quelle mène en faveur de la défense nationale...

Général DUCARNE.  
(Etat-major).  
Le 14 novembre 1911.

Monsieur,  
Malgré mon ardente sympathie pour la campagne patriotique entreprise par le Soir et mon vif désir de vous être agréable, pour deux motifs je ne puis donner suite à votre demande.

Le premier est que je suis pour le moment surchargé de besogne, devant achever un travail urgent qui m'a été demandé par un camarade; le second que je me suis engagé envers mon ami M. Z... de lui donner un travail sur le même sujet que celui qui fait l'objet de votre questionnaire, dans le cas où le temps me le permettrait.

\* \* \* \* \*

J. VAN MELDERT.  
(GEnie).  
29 octobre 1911.  
Au journal Le Soir.  
Le Soir m'adresse un questionnaire; bien que retraité depuis six ans, je pense que le service rendu par le Soir à son pays est trop important pour qu'un ancien officier puisse se soustraire à l'obligation morale de répondre au journal.  
CHAPELIE,  
aide de camp honoraire du Roi.  
(Etat-major).

10 novembre 1911.

Monsieur le Directeur,  
Comme les articles du Soir "Sommes-nous prêts?" l'ont démontré, rien n'est suffisant et le peu que nous avons en fait d'armée n'est pas en état de fonctionner. C'est effrayant, et si la guerre avait éclaté lors de l'affaire d'Agadir, nous étions perdus et méprisés: nous retombions dans l'esclavage.

\* \* \* \* \*

Général DEJARDIN.  
(Génie).

Est-ce clair? Est-ce suffisant?

Depuis le commencement de notre campagne nous n'avons pas reçu une seule rectification sérieuse, pas un seul démenti autorisé n'est venu. Dans la presse on a approuvé ou l'on a gardé le silence - à quelques "quantités négligeables" près.

Quant à la famille militaire, elle s'est unanimement et sincèrement réjouie de l'effort tenté par le "Soir" en faveur d'une réorganisation efficace de la défense nationale.

Notre campagne n'a surpris que les insouciantes, les mal avertis. Mais nous pouvons répéter, avec les officiers de la "Belgique militaire":

*"Il n'est pas un officier, depuis le sous-lieutenant jusqu'au lieutenant général, qui ne soit convaincu de l'absolue vérité de ces remarques du "Soir".*

Et nous faisons nôtres les paroles du général Dejardin:

*"Si la guerre avait éclaté au moment d'Agadir, nous étions perdus et méprisés, nous retombions dans l'esclavage."*

Cela nous le prouverons irréfutablement le moment venu. Nous montrerons aussi que le ministre de la guerre ne devait, ne pouvait pas l'ignorer.

Et l'on saura alors qui trompe le pays.

## **Comment nous étions prêts**

### **La question des cartouches**

### **La déclaration du ministre de la guerre**

*Le Soir. - 24 novembre.*

M. le ministre de la guerre a déclaré au Sénat, le 25 juillet dernier, qu'il y avait à l'arsenal central d'Anvers une "importante" réserve de cartouches.

Il a renouvelé cette affirmation mardi, à la Chambre. Puis il a déclaré - chose assez contradictoire - qu'il avait passé de grosses commandes, qu'il constituait à Anvers un fort dépôt d'éléments de cartouches - ce que nous lui avons demandé - ainsi qu'un dépôt de poudre - ce que nous lui avons demandé aussi - afin que si nos producteurs (Herstal, Gaulille) étaient coupés d'Anvers au début des hostilités on pût néanmoins fabriquer des cartouches dans notre réduit national.

Il était temps! Passons.

Or, malgré son affirmation au sujet de “l'importante” réserve d'Anvers, M. le ministre de la guerre était prévenu depuis longtemps que nous n'avions qu'un approvisionnement absolument insuffisant.

Et malgré cela, chose incroyable, il n'a rien fait, pour porter immédiatement remède à ce peril grave. Au moment de l'incident d'Agadir notre armée était sans cartouches. Et M. le ministre de la guerre le savait depuis deux ans au moins!

Nous allons le prouver. Aussi bien ceci éclairera-t-il le débat sur un point que M. le ministre a laissé obscur.

### **L'inquiétude du général Van Sprang**

Le 14 mai 1909, le commandant supérieur d'Anvers, général Van Sprang, écrivan au ministre de la guerre, pare de la situatio critique des approvisionnements.

Il ne s'occupe alors que de ce qui est nécessaire pour la défense d'Anvers même.

*Il existe pour Anvers, dit-il, 5.300.000 cartouches; 8.700.000 en plus de ce chiffre seraient nécessaires pour les premiers jours de siège. En outre, pour les besoins de la défense, il faudrait, en temps de siège, fabriquer par jour 365.000 cartouches. C'est impossible, conclut-il, car il n'a ni la poudre, ni les flancs.*

Ainsi, au 14 mai 1909, le commandant supérieur d'Anvers n'a, pour défendre la place, que 5.300.000 cartouches. Il réclame un approvisionnement d'au moins 14.000.000 de cartouches pour les premiers jours de siège et à condition de pouvoir fabriquer par la suite 365.000 cartouches par jour, soit 10 millions environ par mois.

Demande-t-il trop? Trop peu, plutôt, oomme on va le voir.

Il faut que l'on sache, en effet, que certaines autorités militaires demandent, pour la défense de la seule position fortifiée d'Anvers, un approvisionnement de plus de 40 millions de cartouches. Réglementairement il faut un approvisionnement de 1.400 cartouches par homme d'infanterie, de 240 pour l'artillerie de forteresse, de 240 pour le génie, de 130 pour la cavalerie, tous répartis entre la cinquième division d'armée, la position, les secteurs et l'enceinte, sans oublier une dotation de 20.000 cartouches par mitrailleuse.

Sur ces bases, il faut pour la garnison d'Anvers (nous n'encombrerons point nos colonnes de ce calcul) 40 millions de cartouches.

Le commandant supérieur était donc très modéré en demandant 14 millions de cartouches seulement comme entrée en jeu et la possibilité d'atteindre le chiffre de 40 millions après deux ou trois mois de siège par la fabrication de 25 à 30 millions de cartouches.

Et l'on voit quelle était sa situation: il avait à peine 5 millions de cartouches et il n'avait ni poudre; ni flancs pour en fabriquer en quantités suffisantes!

M. le ministre de la guerre, au reçu de la lettre du commandant supérieur, va sans doute agir? Il va commander des cartouches, créer à Anvers un stock d'éléments constitutifs? Il va rassurer le commandant supérieur...

Eh bien! ce n'est pas croyable, mais c'est ainsi.

*Aucune réponse n'est donnée au sujet des cartouches au commandant supérieur. Et l'on n'apporte aucun remède à la grave situation signalée par lui.*

### **Deux ans plus tard. - Nouvelles remontrances du général Van Sprang**

Nous voici en 1911 et à l'incident d'Agadir (1. Juillet)

Le 25 août 1911 le commandant supérieur d'Anvers reprend le chapitre des cartouches. Il va s'occuper, cette fois, non plus de l'approvisionnement pour la défense d'Anvers; mais surtout de la réserve générale des cartouches qui se trouve à l'arsenal central et où s'approvisionnent les parcs sur rail de l'armée de campagne.

Le 25 août donc il rappelle d'abord sa lettre du 14 mai 1909 (vieille de deux ans) et ajoute qu'en ce moment il existe à Anvers:

1° Des munitions pour 16 caissons de bataillon de la cinquième division et la colonne de munitions d'infanterie (faisant partie des munitions pour la défense de la place).

2° 5.264.378 cartouches à l'arsenal central.

5.264.378 cartouches, voilà quelle était, le 25 août 1911, la réserve infime que tout le monde allait se disputer.

En effet le commandant supérieur fait remarquer que cette réserve devrait fournir:

**a)** Au moins un parc sur rails pour l'armée de campagne, capable de reconstituer ses 8 colonnes de munitions, soit 4.900.000 cartouches;

**b)** Des munitions pour refaire l'instruction des troupes de la défense d'Anvers, soit 4.160.000 cartouches;

**c)** Des munitions pour compléter les approvisionnements des troupes de l'artillerie de forteresse et du génie d'Anvers, soit 2.170.000 cartouches

Au total 8.230.000 cartouches.

En terminant, le commandant supérieur attire l'attention du ministre sur cette situation.

Ainsi donc, il y a, pour la défense de tout le pays, une réserve d'un peu plus de 5.000.000 de cartouches.

Et Anvers seul en réclame immédiatement plus de 3 millions pour pouvoir compléter le premier approvisionnement de l'artillerie de forteresse et du génie et pour faire l'instruction des réservistes.

Il n'y a donc pas moyen; à ce moment, de donner à la fois un parc sur rail à l'armée de campagne et le premier complément aux troupes de forteresse. La situation est désespérée.



On se figure, en cas de conflit, la lutte qui se serait produite autour de cette malheureuse réserve de 5.000.000 de cartouches, pour s'en partager les infimes débris.

A côté de cette réserve il n'y avait, en effet, en Belgique, que le premier approvisionnement (incomplet) des troupes d'Anvers, la première dotation réglementaire de l'armée de campagne et les approvisionnements de Liège et de Namur.

Quel était alors l'approvisionnement d'Anvers, que nous avons vu être d'un peu plus de 5 millions en 1909? Le commandant supérieur ne le dit pas, mais nous savons qu'il était, au 1. janvier 1911, de 7.153.000 cartouches - (y compris celles pour la cinquième division). Mettons 8 millions, pour exagérer. C'était un peu supérieur à ce qu'il était en 1905. Tous ces chiffres peuvent être publiés, puisque, depuis, on nous dit que tout est changé.

Quant à l'armée de campagne, elle possède en permanence 240 cartouches pour chacun de ses 75.000 fusils, dans les casernes et les dépôts.

Enfin: Liège et Namur avaient un approvisionnement complet, inférieur - sans doute - à ce qui serait nécessaire; mais qui est conforme au règlements. Nous n'en parlerons donc pas.

Donc Anvers n'était pas approvisionné, à preuve les demandes du commandant supérieur faites en 1909 et non exécutées.

Quant à l'armée de campagne, elle aurait dû disposer, grâce à une forte réserve à Anvers, d'au moins 500 cartouches par homme, au lieu de 240.

C'est la quotité indiquée, entre autres, par le journal des sciences militaires (1910, tome.2, p. 387) comme nécessaire pour chaque tireur au début de chaque combat. Soit donc un déficit minimum d'au moins 20 millions de cartouches pour nos 75.000 fusils.

Pour combler ce déficit d'Anvers et de l'armée de campagne, au total 40 à 50 millions, nous avons 5.264.378 cartouches!

On avoue maintenant que les autorités militaires proposent une réserve de 100 millions de cartouches. Et c'est cette infime réserve de 5 millions 264.378 cartouches que M. le ministre de la guerre qualifie d' "importante."

Au moins le ministre va-t-il répondre au commandant supérieur, lui annoncer l'envoi d'approvisionnements?

Eh bien! non. Au contraire. Non seulement le commandant supérieur ne reçoit pas de réponse, mais on lui enlève encore 1.750.000 cartouches qui sont envoyées à Liège et à Namur.

Le 25 août - et c'est en juillet qu'on a été à deux doigts de la guerre - un délégué du ministre donnait l'ordre verbal au commandant de l'artillerie de forteresse d'expédier 24 mitrailleuses et 1.750.000 cartouches sur la Meuse. Le commandant de l'artillerie

prévenait aussitôt le commandant supérieur. Celui-ci, voyant fondre la réserve, écrivait le 29 août au ministre que la situation des approvisionnements d'Anvers était encore aggravée par cet envoi de 1.750.000 cartouches à Liège et à Namur.

Aucune réponse n'était faite à cette ultime protestation. Il restait donc une réserve totale, au 1. septembre, de 3.500.000 cartouches. Voilà la vérité chiffrée.  
(signé: X.Y.Z.)

### **La défense du Bas-Escout**

*Le Soir, - 25 novembre.*

Un exemple entre mille.

Avant-hier, à la Chambre, M. le ministre de la guerre disait ceci:

*“Quant à la construction des ouvrages du Bas-Escout, elle a été entravée faute de décision quant aux travaux de l'amélioration de l'Escautt en aval d'Anvers; mais, comme je l'ai dit au Sénat, on a remédié à cela par la construction de trois batteries.”*  
(Compte rendu analytique.)

Le Sénat, en juillet, la Chambre, avant-hier, en entendant le ministre, se sont dit peut-être:

Dans le Bas-Escout nous étions prêts, au moment de la crise...

Or, si belle est l'opinion du ministre, ce n'était pas celle du commandant supérieur d'Anvers.

En effet, le 25 août dernier, en pleine crise (nous avons failli avoir la guerre en juillet, ne l'oublions pas), le général Van Sprang prévient M. le ministre de la guerre de la situation exacte de la défense du Bas-Escout.

*L'armement du cinquième secteur, dit-il; a été amélioré et renforcé dans ces derniers temps, mais il n'en est pas moins vrai qu'à l'heure actuelle il ne serait pas possible d'utiliser le matériel et les projectiles nouveaux et que les conditions de la défense du Bas-Escout ne sont donc modifiées en aucune façon pour le moment.*

*Les mortiers de 21 cent. doivent avoir chacun un approvisionnement de 200 obus-mines chargés d'acide picrique. Les projectiles vides sont à la redoute d'Oorderen (là où ils doivent être) les charges d'acide picrique à l'arsenal central. Les charges et les tables de tir nouvelles de ces pièces ne sont pas encore déterminées.*

*Quatre obusiers de 15 cent., destinés au fort La perle, sont: un au fort 5, un au fort 6, un à Brasschaet, un à l'arsenal de construction. Leurs munitions sont à l'arsenal central. Les charges d'éclatement sont au front 10-11 de l'enceinte. L'état actuel des magasins à poudre du secteur ne permet pas de les y placer. Les tables de tir définitives pour ces obusiers ne sont pas encore établies et la graduation du pourtour cylindrique du tambour du dispositif de même n'est pas exécutée.*

*Les obusiers de 24 cent. de la batterie de Blauwgaren n'ont aucun approvisionnement en projectiles. Les tables de tir ne sont pas encore déterminées.*

Comparez ces renseignements précis avec les phrases à effet de M. le ministre de la guerre.

M. le ministre cache la situation. Il montre le décor: les trois batteries. Mais il cache que le matériel, les projectiles, les charges, les tables de tir, etc., ect., tout cela n'était pas prêt.

De tels faits doivent éclairer la Chambre: Ce ne sont pas les explications enrobées et confuses de M. le ministre de la guerre qu'il lui faut. Ce sont des documents.

### **Un autre exemple**

M. le ministre de la guerre a dit avant-hier à la Chambre:

*“Les anciens canons de 8 c. 7, qui dorment, dit-on, à l'arsenal central d'Anvers, s'y trouvent en effet; mais leur emploi est prévu dans la défense, à preuve qu'on en a délivré aux batteries d'exercice, afin d'instruire le personnel.”*

Et la Chambre de se dire peut-être: “Voyez, les troupes étaient prêtes à employer les canons de 8 c. 7.

La réalité est tout autre. C'est M. le général Van Sprang qui le prouve à M. le ministre de la guerre.

*Le 30 août, en effet, le commandant supérieur d'Anvers écrit au ministre que le matériel de 8 c. 7, actuellement remis à Anvers, qui rendrait d'excellents services en cas de siège, n'est pas connu de l'artillerie de forteresse.*

*Il demande de pouvoir délivrer une pièce à titre d'exercice à chacun des forts de la deuxième ligne.*

Donc le 30 août, en pleine crise, nous le répétons, on n'avait pas fait d'exercices avec le matériel de 8c.7.

Et il faut une dépêche ministérielle pour que ces pièces soient délivrées alors seulement aux troupes.

Et comble! M. le ministre se prévaut devant le Parlement d'avoir fait faire des exercices avec les canons de 8c.7!

Et il réédite la même sinistre plaisanterie pour les mitrailleuses. Voilà comment la Chambre est renseignée.

### **Un fait incroyable**

Encore un.

Savez-vous que nos soldats, dans les forts, n'auraient pu faire du pain?

*Le 30 septembre, l'intendant de la position d'Anvers écrit au commandant supérieur qu'il est impossible de faire des approvisionnements en levure d'alcool dans les ouvrages de la position, par suite de la décomposition rapide, et qu'il a prescrit des expériences, depuis dix jours, avec du levain. Il fera savoir le résultat dès que les essais auront donné satisfaction.*

Le 30 septembre!

Dites donc cela à la Chambre, monsieur le ministre.

\* \* \* \* \*

### **Namur n'était pas prêt**

Le Soir. - 28 octobre.

Nous avons fait état de nombreuses critiques au sujet des positions de la Meuse. Il en est plusieurs cependant dont nous n'avons pas parlé. Nous montrerons que Namur n'était pas prêt, quant aux approvisionnements de combat, et que la situation des forts de la Meuse suscite à divers points de vue d'autres graves critiques.

\* \* \* \* \*

Le précédent gouverneur de Namur fut le lieutenant-général Jungbluth. Le général-adjoint à ce gouverneur, justement préoccupé de cette question des approvisionnements, prescrivit à la commission d'artillerie de la position d'étudier la question des approvisionnements en munitions.

Cette commission était composée de cinq ou six officiers de haute valeur. Elle présenta un rapport, au début de 1910; rapport déclarant qu'il était indispensable, pour assurer la défense de la position, d'augmenter dans de fortes proportions les approvisionnements.

On n'en a rien fait.

Le gouverneur et son adjoint ont quitté leurs postes. Un nouveau gouverneur est venu. C'est à lui qu'a été remis le rapport en question.

Le ministre a-t-il pris une décision?

En tout cas, ce rapport a dû attirer son attention, car on nous dit qu'un des auteurs du rapport est actuellement directeur de l'artillerie au Ministère.

Quoi qu'il en soit, voici les données essentielles du rapport de la commission.

Le rapport classe en trois catégories l'armement et l'approvisionnement de la position de Namur, qui doit résister au moins pendant 30 jours:

- 1° Armement et approvisionnement de sûreté de la position, comportant tout l'armement et l'approvisionnement des forts; qui sont les seuls ouvrages permanents.
- 2° Armement et approvisionnement de mobilisation destinés à défendre les différents intervalles dès que la mobilisation sera décrétée .
- 3° Armement et approvisionnement disponible ou de réserve, destinée à renforcer l'armement et l'approvisionnement du secteur de défense et à défendre l'enceinte.

L'étude actuelle ne doit traiter que de l'approvisionnement de sûreté de la position.

L'armement de sûreté lui-même se subdivise en trois parties:

- 1° L'armement de combat, comprenant la grosse artillerie agissant pendant toutes les phases de la défense.
- 2° L'armement pour la défense rapprochée des forts, comprenant les coupoles à écluse et la mousqueterie des remparts.

Le flanquement, comprenant les canons de canonnières et la mousqueterie des créneaux.

L'armement de combat comprend les gros canons de 21c., 15c. et 12c.

La défense rapprochée et le flanquement reposent tous deux sur les canons de 5c. 7 et sur la mousqueterie.

### **Extrême faiblesse de l'approvisionnement de combat**

*Ce qui frappe immédiatement, dit le rapport, lorsqu'on compare l'approvisionnement en munitions de la position à celui d'autres places, c'est l'extrême faiblesse de l'approvisionnement de combat. Ce fait provient des raisons suivantes:*

*L'armement de combat de mobilisation et celui de réserve n'existent pas: on s'est contenté de l'armement de combat de sûreté; et comme celui-ci est cuirassé, on a réduit le nombre de pièces au strict minimum. Toutes ces réductions sont justifiées par l'indestructibilité du matériel ou les difficultés de sa destruction, mais à condition que l'intensité du feu ne soit pas diminué, car l'effet produit en un temps donné dépend du nombre de projectiles tirés pendant ce temps. Il s'ensuit que l'approvisionnement d'une zone à défendre devrait avoir comme bases:*

*1° Son développement;*

*2° La durée probable de la défense. L'approvisionnement par pièce en serait déduit.*

*Dans les positions de La Meuse, on n'a pas procédé de cette façon. On a réduit l'armement de combat, ainsi qu'il a été dit plus haut, et l'on a donné à chaque pièce l'approvisionnement minimum qui aurait convenu à une pièce d'une batterie à ciel ouvert. L'approvisionnement de combat subissait donc les mêmes réductions que l'armement, alors que ces dernières n'avaient de raison d'être qu'à condition de maintenir constant l'approvisionnement total de combat.*

Le rapport établit donc l'insuffisance de l'approvisionnement de combat.

Quant aux deux autres parties de l'approvisionnement en munitions, le rapport estime qu'elles sont suffisantes, "du moins en quantité si pas en qualité.

\* \* \* \* \*

Quel est l'armement de combat? Il comporte:

2 obusiers par grand fort; 1 par petit, soit 13 obusiers de 21 c.;

2 canons de 15 c. par fort, soit 18 canons de 15 c..

4 canons de 12 c. par grand fort, 2 par petit.

Soit 26 canons de 12 c.

Quel est l'approvisionnement?

Nous avons cité dernièrement les chiffres précis des anciens approvisionnements en cartouches d'infanterie pour Anvers et la réserve générale, ces chiffres étant devenus périmés par suite des "nouveaux" approvisionnements faits en ces dernières semaines.

Nous ne citerons point les chiffres précis des approvisionnements de Namur, puisque ceux-ci ont été maintenus à la même hauteur, afin de ne rien préciser de ce qui est essentiel à la défense de la place. Au surplus, ce qui seul importe pour notre démonstration c'est de savoir dans quelle proportion on doit augmenter les approvisionnements. Cela permet de juger la pénurie où se trouve Namur.

Le rapport se basant sur une série de données historiques, montre que la consommation journalière d'une pièce de combat à ciel ouvert "s'est élevé depuis trois quarts de siècle, de 40 coups à 80 ou 100 coups." Et s'appuyant sur des études récentes faites en France, il arrive à ce résultat, que l'approvisionnement de combat

de la position de Namur doit être équivalent à X (nous supprimons le Chiffre) projectiles de 12 centimètres.

Il ne s'agit plus que de répartir ce chiffre de projectiles entre les différents calibres de 21, 15 et 12 centimètres et à déterminer la proportion de l'approvisionnement de chaque calibre en shrapnels, obus et boîtes à balle.

Selon ces nouveaux chiffres demandés pour l'approvisionnement de combat et les proportions de sa composition, le rapport estime que l'approvisionnement de sûreté d'un secteur suffit pour soutenir une attaque violente pendant cinq jours, en ripostant avec le maximum d'intensité .”

### **Conclusions**

Quels sont ces chiffres?

Nous en donnons les proportions. Tenez-vous bien.

Le rapport conclut qu'il faut augmenter dans la proportion suivante l'approvisionnement de combat:

De 60 p.c. (%) le nombre des projectiles de 21c.

De 100 p.c. le nombre des projectiles de 15c.

De 100 p.c. le nombre des projectiles de 12c.

L'augmentation des fortes charges dans les mêmes proportions.

Et ce sont les proportions minima: *“les chiffres cités, dit le rapport, sont des chiffres économiques.”*

### **On n'a rien fait**

S'il est une critique d'une gravité exceptionnelle, c'est bien celle que formule une commission officielle d'artillerie, chargée de donner son avis sur la sécurité d'une position fortifiée.

Cette critique, en l'occurrence, est d'autant plus grave qu'elle porte sur un point essentiel: l'armement de combat est le facteur principal de la défense de la position. C'est lui, et par conséquent son approvisionnement, qui est la mesure de la valeur défensive de Namur.

La commission compétente conclut que l'approvisionnement est à peine la moitié de ce qu'il devrait être, qu'il devrait être presque entièrement doublé, et l'on n'a rien fait! Ainsi, le général adjoint au gouverneur a beau s'inquiéter, les officiers compétents ont beau indiquer le remède: on ne tient nul compte de l'avis de la commission. Vienne le jour du danger, cela ira comme cela pourra... Voilà comment nous sommes prêts!

Avant d'abandonner le rapport sur Namur, signalons en passant quelques points encore à retenir.

Le rapport demande l'emploi d'obus brisants. Mais, ajoute-t-il, comme ce projectile n'existe pas, nous nous contenterons d'un simple vœu.

Il fait remarquer que l'artillerie de campagne de la position de Namur constitue toute son artillerie de mobilisation et sa réserve.

*“Les pièces qui la constituent sont impuissantes à lutter contre l'artillerie de campagne de l'assaillant.”*

Il serait inutile, dit le rapport, d'augmenter l'approvisionnement de ces pièces, puisque le matériel sera probablement incapable de le consommer en entier .

Le rapport demande l'emploi de mitrailleuses. Et il n'est pas exigeant. "Cet armement serait réalisé en dotant chaque compagnie de la garnison de défense d'une ou deux mitrailleuses. On aurait ainsi 32 ou 64 mitrailleuses."

### **Autres critiques**

Voilà pour le rapport de la commission d'artillerie de Namur, dont les remarques s'appliquent aussi à la position de Liège. Passons à d'autres critiques.

Si l'approvisionnement de combat est insuffisant, si, par suite de ce fait et aussi de la faiblesse des garnisons mobiles, les forts peuvent être rapidement amenés à la défense individuelle, certains intervalles étant enlevés, quelle est la situation à Liège et à Namur?

Voilà ce que disent la plupart des officiers.

On estime généralement que les forts ne sont pas préparés pour cette défense individuelle. En effet, les garnisons des forts ne peuvent être assez fortes par suite de l'exiguïté des locaux et les moyens de résistance mis à leur disposition sont insuffisants.

En ce qui concerne l'insuffisance de ces moyens, on signale la faiblesse de l'armement constitué par des canons de 5c.7. On demande des canons de 7c.5 et des mitrailleuses. Ceci est essentiel.

La défense des fossés (flanquement) n'est assurée que par un étage de feu, alors qu'on a construit deux étages, dont un seul est armé. En cas de besoin, on doit transporter à force de bras les pièces d'un étage à l'autre.

Enfin, on estime que l'obstacle opposé à l'escalade par le mur du fort n'est pas assez haut. Quand les forts furent construits, on croyait que la puissance de l'artillerie empêcherait désormais l'assaut. Il faudrait donc multiplier les obstacles dans les fossés et en avant d'eux.

De nombreux officiers admettent que la résistance individuelle, telle qu'elle est actuellement organisée, n'est plus que l'agonie.

De ces critiques, il faut retenir les plus graves:

Insuffisance de l'approvisionnement en projectiles de combat;

Faiblesse des garnisons mobiles;

Faiblesse de la défense individuelle.

Actuellement les positions de la Meuse constituent un décor. Les forteresses sont de lourdes charges; elles ne nous libèrent point de la nécessité d'avoir une puissante armée de campagne.

(signé: X.Y.Z.)

## **La défense d'Anvers en 1911**

Le Soir. - 29 novembre.

### **En prévision du danger! - Un exemple caractéristique de ce qu'eût été notre défense nationale.**

L'alerte fut vive, cet été, dans les positions de la Meuse où l'on craignait le "coup de main".

Elle fut plus vive encore à Anvers, boulevard de la défense nationale, ainsi que nous allons le montrer, et elle amena une série de travaux, réflexions, remarques et aveux que l'on n'avait jamais osé, jusqu'ici, exprimer aussi clairement.

Sans doute l'opinion publique et le Parlement s'en préoccupèrent-ils. Il n'est pas, que nous sachions, de meilleur exemple pour démontrer le danger de l'invasion brusquée, pour établir l'insuffisance de nos effectifs, l'état périlleux où se trouve la place d'Anvers et la nécessité de la doter de la forte garnison indispensable à sa défense et d'achever sans délai les travaux des deux lignes de défense.

### **Le transfert des munitions de la défense des intervalles de la 1. ligne**

Le 26 août 1911, dans une lettre au ministre de la guerre le commandant supérieur d'Anvers propose de transporter dans les forts de la deuxième ligne les munitions des batteries A et Bn, qui sont dans les forts de la première ligne. Il déclare que cette évacuation de munitions a toujours été réservée pour éviter les transports, puis a été insérée dans les tableaux de mobilisation pour être entreprise à l'état de guerre.

Le commandant supérieur expose qu'il a dû prévoir le transfert de la défense de la position sur la seconde ligne.

Il faut prévoir le cas, dit-il, où les événements se précipitent, la place d'Anvers sera immédiatement menacée; toute idée de résistance avec la garnison de défense, si faible pour la périphérie, si vaste de la première ligne, devra résolument être abandonnée.

Le général Van Sprang admet donc la possibilité de l'invasion brusquée, amenant sur Anvers de gros contingents et empêchant notre armée de campagne, dont la concentration est désorganisée, de se porter au secours de la place.

Qu'en dit M. le ministre de la guerre, qui déclarait encore à la Chambre, il y a quelques jours, que la rapidité de notre mobilisation nous met à l'abri de l'invasion brusquée?

Retenons donc ceci: à la date du 26 août on propose de transporter sur la seconde ligne les munitions des batteries destinées à la défense des intervalles de la première ligne. Ceci ne signifie pas que l'on abandonne la défense de ces intervalles.

En outre, à la même date, on envisage l'hypothèse de l'invasion brusquée et la nécessité, en ce cas, de ne pas défendre les intervalles de la première ligne. Le ministre de la guerre est averti.



Une dépêche ministérielle du 30 août accorde le transport des munitions, mais ne fait aucune allusion au transfert possible de la défense en deuxième ligne.

N'aurait-on pas dû prévoir ce transport des munitions? - Depuis des années ce transport était décidé. Mais on ne le faisait pas pour éviter des frais. Alors on l'avait reporté à l'époque de l'état de guerre. Belle solution!

### **La défense en 2° ligne**

En même temps qu'il prévenait le ministre de la possibilité d'abandonner les intervalles de la première ligne, le commandant supérieur prenait des dispositions pour organiser la défense en deuxième ligne. Il chargeait le général commandant l'artillerie de forteresse d'étudier l'installation en deuxième ligne de toutes les batteries de mobilisation.

Excellentes intentions. Mais est-il encore temps?

En effet, ces études ne vont pas toutes seules. Près de deux mois après, au milieu d'octobre, nous croyons savoir que le commandant de l'artillerie de forteresse n'a pu encore terminer son travail et, à une demande à ce sujet, il aurait répondu qu'il ne peut encore fixer une date pour la clôture de son étude.

Qu'est-ce que cela prouve? Qu'on s'y est pris beaucoup trop tard et qu'Anvers n'était pas prêt à organiser une solide défense en deuxième ligne.

### **La décision du comité d'études**

Désireux de confronter ses vues avec celles du comité d'études de la position, le commandant supérieur réunit ce comité. Depuis quand n'avait-il plus été réuni?...

Le 29 août, le commandant supérieur fait part au ministre de la guerre des décisions prises.

Ces décisions sont conformes aux affirmations de la commission de 1900 qui disait que la défense des intervalles de la première ligne serait impossible, à moins d'avoir le concours de l'armée de campagne.

Le comité estime, dit le commandant supérieur, que toute résistance en première ligne avec la seule garnison de défense serait illusoire, surtout si les événements devaient se précipiter.

Toutes les mesures ont été prises pour organiser une défense aussi efficace que possible à hauteur des forts de la deuxième ligne avec la seule garnison de défense. La coopération de l'armée de campagne permettra une défense en première ligne.

Les raisons qui motivent la décision du comité sont les suivantes:

- 1° La faiblesse de la garnison de défense;
- 2° L'étendue de la première ligne de défense;
- 3° Les travaux immenses que celle-ci comporte pour être mise à point;
- 4° L'impossibilité actuelle d'étendre les inondations (sauf celles du nord) qui servent de base à la majeure partie des positions défensives.

De tout-cest il ya particulièrement à retenir que le comité d'études dénonce la faiblesse de la garnison de défense, qu'il déclare que seule la coopération de l'armée

de campagne permettra une défense en première ligne et qu'enfin toute résistance en première ligne, avec la garnison de défense, serait illusoire, surtout si les événements devaient se précipiter.

Il y a ici une nuance - toute résistance de la garnison, en première ligne, même si une attaque brusque ne se produit pas, sera illusoire. Elle sera surtout illusoire si une attaque brusque se produit.

Il s'agit donc bien de l'abandon pur et simple de la défense des intervalles de la première ligne.

M. le ministre de la guerre l'a nié devant la Chambre. Il est dans l'erreur. Cela ne l'empêche point de nous accuser de "mensonge".

M. Le général Van Sprang l'a nié aussi. Mais il a parlé pour lui. Il n'a pas parlé de la décision du comité d'études.

Comprenez qui pourra, d'ailleurs, cette émotion devant l'aveu à faire du projet d'abandonner les intervalles de la première ligne. La chose n'est-elle pas officielle depuis 1900?

Et puis, qu'importe? Il nous suffit que le général Van Sprang, exposant les vues du comité d'études, ait dit lui-même que toute résistance en première ligne serait illusoire et qu'elle ne serait possible qu'avec la coopération de l'armée de campagne. Voilà évidemment la bonne doctrine. Mais pourquoi, diable! avoir crainte de la soutenir?

### **Faiblesse des effectifs - Demande d'abandon de Termonde**

Le 29 septembre le commandant supérieur signale au ministre la situation défavorable des effectifs d'infanterie, d'artillerie et du génie. Il insiste sur l'insuffisance de la garnison de défense soit en vue de la défense de la première ligne, soit en vue de la défense de la seconde ligne.

Il expose qu'après avoir donné des troupes aux six ouvrages avancés, aux forts de Zwyndrecht et de Cruybeke, ainsi qu'au Bas-Escaut, il lui reste 17 bataillons et demi (à 500 hommes en moyenne actuellement, abstraction faite des 14. et 15. classes) pour les retranchements de la première ligne, de 60 kilomètres de développement, tout en gardant la 5. division comme réserve générale.

Si, par suite d'invasion brusquée, la résistance devait se porter sur la deuxième ligne, il resterait, après avoir fourni des troupes .aux forts de cette ligne, 15 bataillons et 1 compagnie pour 30 kilomètres de défense.

Aussi le commandant supérieur propose-t-il d'abandonner Termonde, dont la garnison (un bataillon et demi) pourrait s'ajouter à celle d'Anvers.

Nous n'insisterons pas sur la gravité de ces remarques et de cette proposition du commandant supérieur. Elles prouvent péremptoirement que nous ne donnons pas à Anvers les effectifs nécessaires.

Et cet abandon de Termonde au dernier moment? Nous en sommes aux expédients.

**Le ministre demande des explications**

Entre-temps la décision de transporter les munitions sur la deuxième ligne et d'abandonner éventuellement la défense sur la première a transpiré. La presse a parlé.

M. le ministre de la guerre, à qui toutes les explications ont cependant été données, et qui jusqu'ici n'a point répondu aux remarques du commandant supérieur, sort de sa léthargie au moment où les journaux parlent de l'abandon de la défense en première ligne.

Nous sommes au 5 octobre. A une réunion qui a eu lieu récemment au département de la guerre, le ministre a demandé expressément au général Van Sprang s'il voulait abandonner la défense de la première ligne. Le général a répondu que non. Mais le ministre n'est pas satisfait. Il lui faut une lettre détaillée, et il écrit, ce 5 octobre, lui rappelant l'entretien et lui signalant les articles de presse où il est dit qu'il ne serait fait aucune résistance sur la première ligne et citant des transports de matériel de la première à la deuxième ligne. Le ministre demande qu'il lui soit fait connaître ce qu'il y a d'exact dans ces allégations et si les mentions du commandant supérieur sont modifiées.

Le ministre n'a pas l'air très au courant. Il parle de transferts de "matériel", alors qu'il n'a donné l'autorisation que pour les "munitions". Il sort d'un rêve...

Pas tant que cela cependant. Sans doute, le ministre craint-il des critiques au sujet de l'abandon de la première ligne? Des interpellations sont annoncées. Il veut se présenter devant la Chambre avec un document complet. En quoi il avait tort, car qui pourrait critiquer l'abandon de la défense en première ligne après les déclarations de la commission de 1900. De notre part le général Van Sprang n'a eu, à cet égard, que des éloges. Et nous adresserions bien plutôt des critiques pour le projet impraticable du commandant supérieur de défendre la ligne avancée sans l'appoint de l'armée de campagne. L'avis du comité d'études est autrement sérieux. Le ministre et le commandant supérieur; au lieu de courtiser l'opinion publique, auraient beaucoup mieux fait de s'en tenir à l'avis du comité.

**La réponse du général Van Sprang**

Le 7 octobre le commandant supérieur répond.

Il affirme qu'il n'a jamais été question d'abandonner la défense de la première ligne, mais qu'il s'est préoccupé de certaines hypothèses que n'envisage pas le projet de défense d'Anvers, et qu'il n'est pas possible de négliger, si l'on observe les conditions dans lesquelles tend à se faire la guerre moderne.

Il fait remarquer que pour défendre son front de 60 kilomètres (première ligne) il faut faire exécuter des travaux (destruction) qui exigent l'emploi de trente mille ouvriers civils travaillant pendant huit jours au moins.

En outre, la sécheresse empêche les inondations prévues le long de certains cours d'eau (non celles de l'Escaut), inondations qui doivent renforcer la première ligne.

Enfin les effectifs sont faibles et le commandant supérieur répète ses plaintes du 29 septembre: il aura 28 bataillons (avec la 5. division), dont il ne lui restera plus que 25 et demi après avoir servi la première ligne de forts. Or, ces bataillons n'auront vraisemblablement que de faibles effectifs et devront occuper un front étendu.

Néanmoins la défense de la position en première ligne peut être considérée comme possible dans des circonstances normales. C'est-à-dire lorsque le temps ne fait pas défaut et qu'on peut compter sur les inondations. (Le général a dit qu'il ne pouvait pas compter sur les inondations.)

Cette défense en première ligne n'est plus possible si l'on admet que la place peut être l'objet d'une attaque directe et brusque, se produisant plusieurs jours avant l'achèvement des travaux, car on peut craindre d'être surpris par les événements dès le troisième ou le quatrième jour de la mobilisation. Dans ce cas, à moins d'être assuré du concours d'une partie de l'armée de campagne, la résistance que l'on pourrait opposer en première ligne serait éphémère et compromettrait irremédiablement la sécurité de la place, qui se verrait privée de tous ses moyens de défense.

C'est pourquoi le commandant supérieur a fait étudier la défense en seconde ligne comprenant la création, dans les intervalles, de points d'appui ne nécessitant pas au début de grands travaux de destruction pour le dégagement du champ de tir.

Le commandant supérieur conclut en disant qu'il a dû envisager deux situations de guerre: l'invasion ordinaire et l'invasion brusquée, celle-ci amenant une attaque directe contre Anvers avant que l'armée de campagne se soit concentrée.

\* \* \* \* \*

Comme on le voit, la défense en première ligne, illusoire d'après le comité d'études et la commission de 1900, peut être considérée comme possible en vue de satisfaire l'opinion publique.

Peut être considérée et non doit être considérée. Et elle est seulement *possible*. Ces mots ne sont pas compromettants.

Retenons les inondations (impraticables), les destructions (30.000 ouvriers pendant 8 jours), la faiblesse des effectifs d'infanterie. Retenons encore et surtout l'invasion brusquée (Anvers inquiété dès le troisième jour et la mobilisation entravée).

Ces constatations, faites par le commandant supérieur, ne montrent-elles pas que nous étions prêts?...

Elles nous amènent aussi à souligner les contradictions de M. le ministre de la guerre au sujet de l'invasion brusquée.

Au début de son discours à la Chambre, Il déclare ne la point redouter par suite de la rapidité de notre mobilisation. Pas un mot de la question des troupes de couverture.

A la fin, au contraire Il expose les deux hypothèses envisagées pour Anvers et admet la seconde celle de l'attaque brusquée entravant la mobilisation.

Ce dementi, que M. le ministre s'inflige à lui même, dans une question aussi essentielle, n'est-il pas un peu puéril?

Eh bien! il y a mieux. C'est que le ministee lui-même, le 25 juiillet dernier, exposait au Sénat l'hypothèse de l'invasion brusquée par le nord, masquant nos positions fortifiées et désorganisant la mobilisation. (Annales, p. 412.)

Et le ministre dénonçait le danger!  
Après celes on peut tirer l'échelle.

Un dernier mot. Ce que nous venons d'exposer au sujet des tribulations du commandant superieur ne prouve-t-il pas que notre réduit national et le pays lui-même sont trop faiblement défendus?

M. le ministre de la guerre ne prendra-t-il pas lui-même l'initiative de demander les forces nécessaires?

L'opinion publique attend une décision.  
(signé: X. Y. Z.)

### **On trompait le pays. - La preuve est faite.**

La preuve est faite aujourd'hui que, contrairement à ce que le ministre de la guerre a déclaré, nous n'étions pas prêts à faire respecter notre neutralité en juillet dernier.

Un ordre du jour déposé hier à la Chambre par plusieurs membres de la gauche réclame une enquête parlementaire, et M. Verhaegen, qui a déposé un ordre du jour de confiance, s'est prononcé pour une commission mixte; enfin il y a le discours de M. Théodor, qui n'est pas suspect d'opposition systématique.

A droite comme à gauche donc, on est convaincu de l'insuffisance, de l'inefficacité de notre préparation à la défense.

### **Que faire? Question préalable: Que disent les traités?**

Nous avons taillé, nous allons essayer d'aider à recoudre dans la mesure de nos moyens. Mais une question préalable se pose. Que disent les traités internationaux visent la Belgique? On a beaucoup discuté ces temps derniers la question de notre neutralité. Voici ce qu'il convient de rappeler à ce sujet.

La neutralité a été l'oreiller commode sur lequel s'est endormie notre virilité sans songer au réveil. Quoi qu'il en soit, notre neutralité a été la raison dont nous avons payé notre indépendance.

Sous forme de protocoles, la Conférence de Londres élaborera trois projets de traitE de paix/

-celui du 20 janvier 1831? qui fut accepté par la Hollande et repoussé par la Belgique;

-celui du 26 juin suivant, dit "*des 18 articles*", qui fut accepté par la Belgique et repoussé par la Hollande; enfin

-celui dit “des 24 articles”, qui fut signé par la Belgique le 15 novembre de la même année et qui devint définitif le 19 avril 1839 par l'adhésion de la Hollande. C'est ce traité qui constitue la charte de notre droit international actuel.

Dans le projet de traité du 20 janvier, on lit: “*La Belgique formera un Etat perpétuellement neutre. Les cinq puissances lui garantissent cette neutralité, ainsi que l'intégrité et l'inviolabilité de son territoire.*”

Dans celui du 26 juin, cet article se trouve textuellement et intégralement reproduit. Dans le traité définitif, il est remplacé par celui-ci: “*La Belgique formera un Etat indépendant et perpétuellement neutre. Elle sera tenue d'observer cette même neutralité envers tous les autres Etats.*”

La mention de l'inviolabilité du territoire a disparu!

Les puissances nous imposent la neutralité et ne garantissent plus rien du tout!

Pourquoi? Parce que le 20 août (comparez bien les dates) l'armée hollandaise, violant l'armistice, garanti par la Conférence, avait envahi la Belgique et que dix jours après une armée française, accourue au premier appel de Léopold I., l'obligeait à repasser la frontière. Parce que les quatre puissances, émues de la recrudescence de sympathies pour la France que provoquait à juste titre chez nous cette intervention, dépitées de voir tourner, au profit moral de ce pays, le dogme de la neutralité belge, résolurent de renforcer celle-ci à leur profit en imposant à la Belgique les obligations résultant, pour l'ancien royaume des Pays-Bas, du protocole militaire d'Aix-la-Chapelle.

En vertu de ce protocole, aussitôt le *casus foederis* décrété contre la France les principales forteresses de la frontière méridionale devaient recevoir des garnisons soit anglaises, soit prussiennes. Ce dessein, dont la réalisation fut poursuivie par l'introduction d'un article additionnel dans la convention des forteresses dont les négociations se poursuivaient. précisément à cette époque - était évidemment incompatible avec l'inviolabilité du territoire, et c'est ainsi que la mention de cette inviolabilité ne fut pas reproduite dans le traité des 24 articles, qui seul nous lie!

Ce n'est donc pas pour nos beaux yeux que les puissances ont imposé à la Belgique la neutralité.

La situation politique d'où est sortie notre neutralité a complètement changé, mais l'obligation d'observer cette neutralité doit toujours se traduire par l'obligation d'assurer.

Si observer n'avait pas été considéré comme synonyme d'assurer, on n'aurait créé en Belgique ni armée de campagne, ni forts. Cela ne fait pas de doute.

## **Opinion des généraux belges**

**Doit-on “assurer” notre neutralité? - Oui, répond le général Chapelié: c'est une prime d'assurance à payer pour notre sécurité et notre liberté!**

Voici le texte de la lettre du général Chapelié - dont une partie a paru déjà - en réponse à notre enquête technique: “*Pour la défense de la Belgique*”

“29 octobre 1911”.

Au journal Le Soir,

Le Soir m'adresse un questionnaire; bien que retraité depuis six ans, je pense que le service rendu par le Soir à son pays est trop important pour qu'un ancien officier puisse se soustraire à l'obligation morale de répondre au journal.

Il y a danger à citer des chiffres - les opinions, à cet égard, étant variées - je me bornerai donc à établir les déterminants du problème à résoudre.

La Belgique doit se défendre.

Elle le peut.

Il faut éviter les horreurs de la guerre portée dans notre pays, par conséquent il faut détourner de nos routes la marche des adversaires.

Nos voisins sont de même force. Aucun ne ferait un détachement - important - devant affaiblir ses effectifs au moment où il va se rencontrer - pour la première fois de la campagne - avec son ennemi.

L'énoncé du problème est simple: constituer une force belge - que le premier envahisseur aurait à combattre - ou à immobiliser pour couvrir la marche de ses colonnes. L'excellente carte du Soir, par la judicieuse échelle employée, rend les choses d'une grande clarté. Ici devraient venir les chiffres de la prime d'assurance de nos biens - surtout de notre Liberté. Que l'on pense aux enfants du pays qui, au lieu d'aller à Ostende ou à Arlon, devraient partir pour la Poméranie ou pour l'Algérie! Que l'on songe à l'importance - pour l'envahisseur - de ne pas être bousculé par l'armée d'un petit pays neutre.

On a le droit de penser que le Soir a rendu l'ouïe aux sourds. Ne parlons plus du passé et en avant!

Je salue le journal Le Soir.

*(signé) Chapelié.*

### **La Belgique doit-elle et peut-elle payer la prime d'assurance? - Oui, répond le général Donny.**

Après avoir fait remarquer que dans ces derniers temps l'éventualité du passage des armées françaises ou allemandes par notre territoire s'est faite plus menaçante, après avoir conclu que nous devons être forts si nous voulons être respectés, le général Donny se demande si nous pouvons être forts et répond affirmativement.

Voici ce qu'il a dit à la Société belge d'études coloniales:

“Il n'entre pas dans le cadre de nos études de chercher à préciser ce que devraient comporter nos forces militaires; mais il est d'évidence que nous devons réclamer:

1° Une armée de campagne d'un effectif correspondant à au moins trois corps d'armée de nos voisins et qui puisse être envoyée immédiatement vers les frontières; des troupes de forteresse permettant une défense active de nos positions fortifiées et des troupes de réserve en nombre suffisant ;

2° Des cadres très fortement constitués pour commander toutes ces troupes, auxquelles la réduction du temps de service ne permet pas de donner toute la cohésion nécessaire;

3° Une organisation et une répartition convenables de nos forces pour nous permettre de parer à une attaque brusquée;

4° Un matériel de guerre toujours à hauteur du progrès.

Nous croyons, jusqu'à preuve du contraire, que notre nouvelle loi de milice, appliquée de manière à en obtenir tout ce qu'elle peut donner, nous fournira assez d'hommes, mais qu'il est indispensable qu'on augmente largement l'effectif de paix moyen de 42.800 hommes, issu d'une malheureuse transaction qui paralyse l'instruction, décourage les cadres et nous a conduits à constituer des unités fantômes.

Tout ceci entraînerait avec l'augmentation des effectifs, une majoration des dépenses. Mais quand il s'agit de notre existence, les marchandages seraient coupables. Pouvons-nous supporter cette augmentation des effectifs et des dépenses? C'est la seule question à examiner, si tant est que chacun n'y réponde pas à l'avance très affirmativement.

En ce qui concerne le nombre des miliciens, rappelons seulement pour quelques pays la proportion des jeunes gens appelés au service par rapport au nombre de ceux qui atteignent l'âge de milice: Allemagne, 53 p.c.; Danemark 52 p.c., France: 83 p.c., Hollande, 32 p.c.; Suisse, 81.3 p.c., Belgique, 20 p.c. environ.

On voit combien la charge du service personnel est relativement faible en Belgique. On hésitera d'autant moins à l'augmenter que nous avons toujours un grand nombre d'ouvriers chômeurs, comme de travailleurs allant chercher un emploi à l'étranger.

Quant aux dépenses, le tableau suivant n'est pas moins suggestif.

Dépenses militaires (armée et marine) par tête d'habitant en Allemagne, fr. 23,52 ; au Danemark, fr. 14,09; en France, 31,19 ; en Hollande, fr. 17,32 ; en Suisse, fr. 11,90; en Belgique, 8 francs.

*(signé) Général DONNY.*

On le voit, en hommes comme en argent, la Belgique ne s'est pas imposé la moitié des sacrifices consentis par les autres pays.

Aussi tous les hommes compétents que nous avons consultés en Belgique, en France, en Allemagne, en Italie, en Espagne, en Suisse, partout, sont d'avis - ainsi qu'on le verra - que nous sommes à tous points de vue insuffisamment outillés et préparés pour observer, assurer notre neutralité envers et contre tous.

\* \* \* \* \*

Le Soir. – 1. décembre

**Réponse du lieutenant général du génie C. Dejardin,**

ancien professeur de tactique et de fortification à l'Ecole militaire, ancien directeur des fortifications à Anvers.

Après avoir rendu hommage au mobile patriotique qui a guidé le Soir, quand il a entrepris sa campagne, et après avoir écrit les phrases d'une gravité exceptionnelle que nous avons reproduites dans notre numéro du 22 novembre, le lieutenant



général Dejardin renvoie, pour les réponses à notre questionnaire <sup>(3)</sup>, aux nombreux ouvrages et articles qu'il a publiés, depuis dix ans, sur la situation de notre défense nationale.

**1. et 2. Questions.** - Effectifs de guerre pour la défense des places fortes (garnison de forteresse et garnison mobile réunies). - Dans son Examen du projet de loi relatif au système défensif d'Anvers (1905), le lieutenant général Dejardin arrive à conclure que l'armée de défense doit être indépendante de l'armée de campagne et que, dans l'hypothèse où le rayon de la place est de 8 kilomètres et la distance entre les forts permanents de 2.500 mètres, la densité indispensable en infanterie pour assurer la surveillance et la défense des forts et des intervalles est de 3/10 d'homme par mètre courant de front abordable.

Donc les 100 kilomètres de la ligne avancée exigeront:

- Pour le service du front en infanterie,  $3/10 \times 100.000$  ou 30.000 hommes.
  - Pour le service des bouches à feu: 10.000 hommes
  - Cavalerie: 6 escadrons à 100 cavaliers 600 hommes
  - Génie: 2 bataillons de 720 hommes: 1.440 hommes
  - Train: 4 compagnies actives, plus les hommes de réserve de 4 régiments de cavalerie: 1.000 hommes
  - Intendance: bataillon d'administration: 1.000 hommes
- Ligne avancée: 44.000 hommes (Total)

L'enceinte a un développement de 40 kilomètres dont 10 dans l'inondation; étant couverte par la ligne avancée, nous pouvons en tenir compte, sans oublier cependant que les polders, devant ces parties inondables, sont à la cote 2 et que, par conséquent, il faudra un temps assez long pour qu'elles puissent être infranchissables.

En calculant pour l'enceinte théorique de 18 kilomètres exigeant 4 bataillons ou 175 hommes par kilomètre, on obtient (c'est bien peu):

- Pour 30 kilomètres: 5.250 fantassins
  - Pour la réserve des pièces, soit: 2.000 artill.
  - Génie: 2 compagnies: 300 hommes
  - Intendance, train, soit au plus bas: 300 hommes
- Total pour l'enceinte: 7.850 hommes

Deux divisions mobiles de 11.500 hommes, soit 23.000 hommes.

Anvers:  $44.040 + 7.850 + 23.000 = 74.890$  hommes.

Termonde: 5 bataillons, 4 batteries, 2 compagnies du génie, intendance et train, au minimum: 5.000 hommes

Total: 79.890 hommes.

---

<sup>3</sup> Voici le résumé de notre questionnaire. Evaluer: -1- Les effectifs de guerre de chaque arme et service nécessaires pour la défense des ouvrages et des Intervalles: a) du camp retranché; b) de la 1. tête de pont; c) de la 2. tête de pont; -2- Les effectifs de guerre nécessaires pour la constitution de la garnison mobile de chacune de ces places fortes; -3- Les effectifs de guerre nécessaires pour la constitution d'une armée de campagne opérant conjointement avec les dites places fortes; -4-. Les effectifs de paix de chacun de ces mêmes éléments constitutifs de la défense nationale.

Nous arrivons donc à un chiffre qui ne saurait être inférieur à 79.000 hommes. Il n'y a rien d'exagéré dans ce calcul, car, comme je l'ai dit, il repose sur une base de 3/10 d'homme par mètre courant, ce qui semble bien faible, surtout si on s'en rapporte aux chiffres réclamés par Carnot et Totleben, aux effectifs de Paris (1870) et de Port-Arthur (1904) et à la force restant dans Sébastopol (1855) le jour de l'assaut.

Pour la Meuse, le calcul va nous conduire à des chiffres analogues.

Les forts de Liège et de Namur sont espacés en moyenne de 4 kilomètres. En arrière de cette ligne de 50 kilomètres pour Liège et de 40 kilomètres pour Namur) il n'y a rien, ni seconde ligne, ni enceinte de sûreté.

Nous ne pouvons donc plus prendre pour base du calcul le chiffre de 1 bataillon pour la garde et la défense de 2.500 mètres de front, y compris la garnison du fort correspondant à un écartement.

Si je prends pour base 2 bataillons pour 4.000 mètres d'écartement entre deux forts, ce qui est très modeste, j'arrive à 24 bataillons pour la garde et la défense du front; une réserve absolument indispensable de trois régiments; en tout 33 bataillons ou 26.400 hommes d'infanterie plus 12 bataillons d'artillerie, 2.400 hommes; génie, 4 compagnies: 800 hommes; cavalerie: 1 escadron; train: 2 compagnies: soit 450 hommes; intendance: 1.000 hommes. En tout, 31.050 hommes.

Soit donc, en chiffres ronds:

Pour Anvers: 79.000 hommes

Pour Liège: 31.000 hommes

Pour Namur: 29.000 hommes

Pour la garnison de nos trois grandes places : 139.000 hommes.

**3. Question.** - Le lieutenant général Dejardin estime que 4 à 5 corps ennemis peuvent dans un très bref délai avoir envahi la Belgique; il croit à l'inéluctabilité d'une invasion dans la partie septentrionale du pays. Les troupes envahissantes seraient d'au moins 200.000 hommes. C'est donc à nous opposer à la marche de pareille masse que notre armée de campagne doit servir. Son effectif doit donc être au moins égal à celui de l'envahisseur.

**4. Question.** - C'est surtout dans les trois places fortes que les effectifs de paix manquent à peu près totalement. Ils devraient, au contraire, se rapprocher en tout temps beaucoup de l'effectif de guerre. Des positions de Namur et de Liège, pour lesquelles il réclame 29.000 et 31.000 hommes et qui, en temps de paix, n'ont actuellement que 1.400 et 1.600 hommes environ (garnison mobile et de forteresse), l'honorable général dit:

*“Ces places sont exposées aux attaques des corps de couverture allemands et français, corps toujours en état de marche; il faudra donc, pour que ces places ne soient pas surprises, qu'elles se trouvent toujours en état de mobilisation permanente, que les effectifs soient présents et les travaux de mobilisation exécutés à l'avance; car les grandes places modernes; surtout lorsqu'il n'existe pas de seconde ligne d'ouvrage, ne sont pas si facilement et si rapidement mises en état de siège que les places anciennes, qui, par leur dispositif serré, étaient à l'état permanent à l'abri d'une attaque de vive force.*”

*Et je demandérai s'il existe en Belgique un seul officier qui puisse répondre que la sécurité de ces places soit assurée dans l'état actuel de leurs défenses et avec leurs garnisons embryonnaires?"*

\* \* \* \* \*

Le lieutenant général Dejardin termine ainsi la lettre qu'il a bien voulu nous adresser le 10 novembre: "Dans un article du Ralliement, du 16 septembre 1903, j'ai montré l'évolution nécessaire pour le recrutement, l'organisation et l'instruction de l'armée, par le service général à court terme. Nous pouvons facilement réunir 300.000 hommes avec 10 classes de 32 à 35.000 hommes, et nous pourrions y ajouter 10 classes de gardes civiques de 30 à 40 ans. Ce serait encore une réserve territoriale de 200.000 hommes. Dans tous mes écrits j'ai démontré que l'invasion foudroyante de nos provinces aurait lieu par la rive gauche de la Meuse: que les places de Liège et de Namur sont une faute énorme, une folie, comme l'a dit Frère-Orban après en avoir discuté toutes les conditions avec le général De Boer, ancien professeur de fortification à l'Ecole militaire, homme d'une valeur exceptionnelle; que la sécurité du pays et de l'armée repose sur la région fortifiée Anvers-Bruxelles.

\* \* \* \* \*

**Réponse du lieutenant général P. Belinne,**  
Directeur de L'Echo de L'armée.

**.1. et 2. Questions.**

Garnisons, en artillerie, des forts.

Pour les positions de la Meuse il faut, sur pied de guerre, dans le cas où les ouvrages sont attaqués: 559 hommes par grand fort, 422 par petit fort. La justification de détail de ces effectifs a été établie dans une étude parue dans l'Echo de l'armée du 20 décembre 1907.

Les garnisons de sûreté (dans les forts et dans leurs intervalles) doivent être de 10.304 hommes à Liège et de 7.766 à Namur.

Les garnisons de guerre: 32.182 hommes à Liège, 24.656 à Namur.

A Anvers, il faut 32.210 hommes d'infanterie, 55.496 d'artillerie, 680 de cavalerie, 10.450 du génie et 1.916 de troupes d'administration. Au total: 100.752 hommes.

En tout environ 157.000 hommes pour les trois places.

**3. Question.** – 200.000 hommes pour l'armée de campagne.

**4. Question.** - Cela dépend du système de recrutement.

Le lieutenant général Belinne termine ainsi sa réponse: "Il nous faut le service général, recrutement régional, permettant de mettre sur pied, en 12 heures, les troupes nécessaires pour défendre l'accès de nos frontières, lesquelles devraient être gardées en tout temps, et une armée de campagne de 200.000 hommes. .Alors la Belgique pourrait se développer sous tous les rapports sans crainte pour son indépendance.

\* \* \* \* \*

### Réponse d'un général d'infanterie

L'un des généraux qui se sont le plus occupés de la réorganisation de notre armée a envisagé non pas la situation d'Anvers telle qu'elle est actuellement et telle que l'avait indiquée notre questionnaire et nos croquis, mais celle d'Anvers telle qu'elle sera après l'achèvement de la construction et de l'armement des nouveaux ouvrages en cours d'édification ou en projet.

Sur ces bases l'honorable général répond:

**.1. et 2. Question** - On peut compter 1 compagnie d'infanterie par fort. Dénombrer les batteries serait un travail de longue haleine.

J'ai calculé qu'il faudrait pour Anvers un minimum de 65.000 hommes

Liège: 25.000 hommes; Namur: 20.000 hommes; Huy: 1.000 hommes.

**Total: 111.000 hommes**

**.3. Question.** - L'armée de campagne devrait être dédoublée. Il faut tenir la campagne sur la rive gauche de la Meuse tout en prévoyant le passage du fleuve pour une offensive dans le flanc de l'envahisseur traversant le S.-E: de la Belgique, tandis qu'il menaçerait le centre du pays (rive gauche) ou inversement.

Pour cela je demande une première armée de 80.000 hommes (4 divisions d'armée, 1 division de cavalerie) pour opérer sur la rive gauche. Son rôle serait:

1° S'opposer aux opérations des forces ayant débarqué pour soutenir l'offensive d'une armée française envahissante;

2° Manoeuvrer en liaison avec une armée de campagne hollandaise contre un envahisseur des deux pays;

3° Par sa présence dans la zone centrale (dans le grand triangle stratégique) elle pourrait au besoin soutenir l'armée principale opérant sur la rive droite de la Meuse, lui enlevant toute crainte d'être coupée.

Cette armée se rassemblerait au sud de Louvain.

Je demande une deuxième armée de Campagne, forte, celle-ci, de 100.000 hommes (5 divisions d'armée et 1 division de cavalerie à 3 brigades).

Sa mission serait d'agir au sud de la Meuse, c'est-à-dire dans la partie la plus exposée. Cette armée, se sentant couverte au nord et appuyée aux têtes de pont de Namur et de Liège ayant leurs garnisons de défense propre, jouirait d'une complète indépendance et ferait payer très cher une violation du territoire par la rive droite.

Si, au sud de la Meuse, on ne fait qu'une démonstration, l'effort principal se portant dans la partie centrale (très difficile à cause du triangle fortifié), l'armée principale laisserait une ou deux divisions en observation et viendrait soutenir l'armée du centre.

J'ai la conviction que si les Belges consentaient à faire ces sacrifices, personne ne songerait à se servir de leur territoire pour atteindre un adversaire.

Avec les troupes de forteresse nous arrivons à 280.000 hommes, en utilisant la garde civique dans les places fortes.

Le Soir demandait 350.000 hommes, Brialmont 286.000. Si l'on adoptait le service général à court terme on pourrait avoir une troisième armée (réserve). C'est à peu près ce que demande le général Dejardin.

Le Soir. - 2 décembre.

### **Réponse du général Ducarne**

Par votre lettre du 26 octobre dernier vous voulez bien me demander de donner mes évaluations au sujet des effectifs de guerre, de chaque arme et service, nécessaires pour la défense des ouvrages et des intervalles d'Anvers, de Liège et de Namur.

Veillez m'excuser de ne pouvoir entrer dans le détail des chiffres que vous demandez. Je me bornerai à rappeler que les effectifs réclamés par moi dans mon mémoire sur cette question, présenté à la commission de 1902, s'élevaient à:

Anvers, 52.500 ;

Liège, 22.500 ;

Namur, 17.550.

J'ajouterai que la sous-commission militaire a estimé qu'Anvers devait disposer d'une garnison mobile de 11.700 hommes. L'effectif total pour cette place serait donc de 65.000 hommes.

Pour Liège et Namur, les études faites à l'état-major général en vue d'une participation plus efficace des places de la Meuse aux opérations de l'armée de campagne, conduisent à la nécessité, pour chacune d'elles, d'une réserve mobile, de sorte que les garnisons pour ces deux positions seraient respectivement de 28.000 et de 23.000 hommes.

Quant aux effectifs de guerre pour l'armée de campagne, ils augmentent en raison des probabilités de plus en plus grandes de la violation de notre neutralité par des forces de jour en jour plus considérables.

Si l'on tient compte des accumulations d'ouvrages définitifs élevés, dans ces derniers temps, sur leur frontière commune par les Allemands et les Français, autant que de la progression des moyens offensifs, on arrive à la conclusion que, selon toute vraisemblance, une large proportion des forces belligérantes seront dirigés par notre pays et, conséquemment, que notre armée de campagne de 100.000 hommes pèsera de moins en moins dans la balance.

D'autre part, plus les forces belligérantes seront nombreuses, plus leur front sera étendu, plus le débordement est indiqué, plus la conception d'une action simultanée par le nord et le sud de la Meuse devient inquiétante. Dès lors, ce ne serait plus seulement le secteur sud-est de la Belgique qui pourrait être menacé et, par suite, notre armée de campagne aurait à faire face à une double menace, ce qui entraîne une augmentation de ces effectifs. Pour le moins faudrait-il 150.000 hommes.

Encore n'aurions-nous pas de réserve de recrutement, non prévue par la commission de 1900, et que nous évaluons à 20.000 hommes.

Enfin, ainsi que je l'ai établi ailleurs, la conception d'utiliser la garde civique pour la garde et la défense des communications étant irréalisable, il faudrait compléter notre système de défense par l'organisation de troupes territoriales.  
(signé) *Lieutenant-général DUCARNE.*

## **Les opinions Françaises**

Le Soir - 3 décembre.

### **Réponse du général Bonnal - ancien directeur de l'Ecole de guerre.**

Boulogne-sur-Seine le 25 octobre 1911.

Monsieur.

J'ai bien reçu votre questionnaire relatif à la défense de la Belgique.

Je ne puis, faute de loisirs suffisants, répondre à vos demandes avec tous les détails indiqués, mais je vous donnerai quelques chiffres globaux qui vous permettront de comparer mon estimation à celle très détaillée des correspondants plus favorisés que moi sous le rapport du temps disponible.

J'estime que dès que la violation du territoire est imminente, il faut concentrer tous les dépôts à Anvers, Liège et Namur.

La défense d'Anvers me paraît exiger 100.000 hommes; celle de Liège 30.000 et celle de Namur 20.000.

A ces forces, il convient d'ajouter une armée de campagne d'un effectif de 150.000 hommes environ.

Le total des forces belges, sur pied de guerre, serait alors de 300.000 hommes. L'effectif du pied de paix correspondant atteindrait le chiffre de 120.000 hommes, en admettant comme juste la proportion de trois réservistes pour deux soldats permanents.

Il me semble nécessaire d'attribuer 24 escadrons à la défense d'Anvers, 8 à celle de Liège et 4 à celle de Namur. En outre, l'armée de campagne exigerait la participation de 56 escadrons (8 divisionnaires plus 48 constituant un corps de cavalerie), d'où la nécessité d'entretenir, en temps de paix, 23 régiments de cavalerie.

La France, avec 40 millions d'habitants, mobilisera, au moment d'une guerre, et pour agir en première ligne, au moins 1.500.000 hommes.

La Belgique, avec ses 8.000.000 d'habitants, ne fera pas un plus grand effort en mettant sur pied de guerre 300.000 hommes, car  $8/40 = 300/1500 = 1/5$

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.  
(signé) *Général Bonnal*

**Réponse du lieutenant-colonel Rousset**

ancien professeur à l'Ecole de guerre, auteur d'une histoire très estimée de la guerre de 1870.

Paris, 30 octobre 1911.

Mon cher confrère,

Il est assez difficile de répondre point par point au questionnaire que vous voulez bien me soumettre. Pour le faire de façon satisfaisante, il faudrait entreprendre une étude très soignée et fort longue qui dépasserait certainement les limites d'une simple consultation. Je vais donc me borner à examiner rapidement la question dans son ensemble, c'est-à-dire au seul point de vue des possibilités que possède la Belgique pour repousser une invasion.

(...)

Ainsi, faiblesse numérique ne permettant pas de fournir à la fois aux besoins des forteresses et à la constitution d'une armée d'opération, puis mobilisation trop lente, tels sont les deux vices de l'armée belge qui rendent très problématiques, sinon radicalement insuffisants, les résultats de son intervention. Le général Langlois l'a dit très nettement, et son arrêt n'est malheureusement pas discutable: "Dans son état actuel, et même après l'achèvement des travaux militaires d'Anvers, l'armée belge est incapable de faire respecter son territoire par l'Allemagne, dans le cas d'un conflit entre cette puissance et la France: La résistance que la Belgique opposerait aux forces allemandes ne compenserait pas l'avantage que celles-ci auraient à violer sa neutralité."

L'officier belge auquel je faisais allusion plus haut regrette qu'au lieu d'une armée de campagne de 100.000 hommes et d'un camp retranché immense, son pays ne possède pas une armée de campagne de 200.000 hommes, sans camp retranché.

Un tel souhait est non seulement fondé; mais parfaitement réalisable. Il suffirait, pour qu'il fut exaucé, que la Belgique; au lieu de maintenir son système désuet du recrutement, adoptât le service obligatoire et personnel. Avec sa population de 7 millions d'âmes, il lui suffirait d'un prélèvement annuel de 0,48% (ce qui est très inférieur à la France, où il est de 0.56 p. c.) pour avoir une armée de 300.000 hommes mobilisables, soit au moins la valeur de six corps d'armée et de deux divisions de cavalerie, avec de fortes réserves.

Alors elle pourrait, sans difficulté ni gêne, pourvoir à la fois à la sécurité de ses places fortes et à celle de son territoire. Elle serait réellement en état de défendre sa neutralité et de se préserver en même temps contre l'éventualité d'une absorption qui n'est point impossible. Pour sa propre sécurité, comme un peu aussi pour la nôtre, il serait grand temps qu'elle se décidât à faire ce grand pas en avant.

*(signé) Lieutenant-colonel Rousset  
ancien député.*

\* \* \* \* \*

**Réponse du général Bazaine-Hayter**

général de division du cadre de réserve.

34, rue de la Pompe, Paris. XVIe,

31 octobre 1911.

Monsieur,

Je trouve votre lettre, et le temps me manque pour faire le grand travail que vous voulez bien me demander.

La question de défense de la Belgique a été discutée sous toutes ses faces en 1871 et tout récemment et le système défensif adopté l'a été pour des motifs de politique intérieure. Il est manifeste qu'il est insuffisant pour faire respecter le territoire. Un seul système, celui adopté par la Suisse, serait capable de faire respecter l'indépendance nationale et d'empêcher que la Belgique ne continue à être le champ de bataille séculaire des deux races.

Il y a dans le service obligatoire une forte morale qui, indépendamment du nombre, assure l'indépendance. C'est ce qu'il faudrait faire comprendre à la Belgique.

Très cordialement à vous.

*(signé) Général Bazaine-Hayter*

Le Soir. - 4 décembre (1911)

### **Opinion du général Langlois**

sénateur, membre de l'Académie française

Le général Langlois s'en tient à ce qu'il a écrit déjà dans "La Belgique et la Hollande et le Pangermanisme".

Il déclare tout d'abord qu'il n'y a que la politique que puisse expliquer le mode de recrutement de l'armée belge; la Belgique est la seule nation de l'Europe continentale qui n'ait pas adopté le service général.

L'écrivain militaire français, se plaçant en face de l'éventualité de la violation du territoire belge par les Allemands, examine deux hypothèses:

#### **Première hypothèse.**

L'armée de droite allemande traverse le Sud de la Belgique pour attaquer le flanc gauche des armées françaises sur le front Mézières-Montmédy.

La question à résoudre est celle-ci: les quatre divisions de l'armée belge sont-elles susceptibles de coûter aux Allemands un effort qui contre-balancerait, pour eux, l'intérêt qu'ils ont à envelopper notre aile gauche?

Tout le monde est d'accord sur ce point: l'offensive allemande se produira brusquement, sans aucun prodrome avertisseur. Or, de Saint-Vith à la Chiers il y a une centaine de kilomètres, soit quatre à cinq étapes; les avantgardes de la droite allemande atteindraient probablement la frontière française avant même que l'armée belge eût pu se mobiliser.

Admettons cependant le cas le plus favorable: les quatre divisions belges arrivant à temps pour menacer la droite allemande. Celle-ci, avec un garde-flanc d'un seul de ses corps d'armée de première ligne. appuyé aux obstacles naturels de cette région, accidentée et à la grande forêt de Saint-Hubert, n'aura rien à craindre d'une offensive



conduite par des forces insuffisantes; médiocrement pourvues en artillerie. Peu de jours après, deux ou trois corps de deuxième ligne ou de landwehr relèveront le garde-flanc et repousseront facilement la faible armée belge de campagne qui, si elle résiste, risquera fort d'être coupée de la Meuse et d'Anvers. Il est probable que, dès lors, l'intervention de l'armée belge serait purement platonique, en tout cas elle serait inefficace.

### **Deuxième hypothèse.**

L'armée allemande étendrait son mouvement enveloppant en passant par la vallée de la Meuse. Dans ce cas, elle ne pourrait plus aussi facilement appuyer son aile droite à un garde-flanc de faible effectif: elle devrait attaquer carrément l'armée belge avec des effectifs très supérieurs: trois corps d'armée par exemple; la refouler immédiatement, l'envelopper si possible.

L'opération ne serait ni bien longue ni fort coûteuse.

Il y aurait, il est vrai; à briser aussi l'obstacle présenté par les places de Liège et Namur: mais le général Langlois fait remarquer que les effectifs de ces places sont tout à fait insuffisants. Quant à Anvers, il cite ce passage d'une lettre d'un officier général allemand:

Anvers est situé si loin des parties de territoire qui seraient exposées à l'invasion en cas de guerre franco-allemande qu'elle serait sans influence sur la marche des événements.

Donc, ajoute le général Langlois, son armée actuelle avec les fortifications d'Anvers ne sauverait pas la Belgique en cas d'agression par l'Allemagne, et ne lui assurerait même pas une défense assez sérieuse pour lui permettre de compter sur la coopération opportune et efficace des forces anglaises.

D'où ces conclusions navrantes pour nous?

Autant nous admirons sans réserve les efforts de nos amis et voisins pour l'extension du port d'Anvers, autant nous ne pouvons nous défendre d'un sentiment de tristesse profonde en constatant les erreurs de leur système militaire qui n'assure ni le respect de leur neutralité ni leur indépendance nationale. Sur ces deux points, les intérêts français concordent absolument avec ceux de la Belgique: dans le cas d'une guerre franco-allemande, il nous importe au plus haut degré que le territoire belge, qui couvre notre aile gauche, reste inviolé: la conquête de la Belgique par l'Allemagne serait pour nous-mêmes un véritable désastre.

La communauté de nos intérêts doit faire comprendre au peuple belge combien notre étude est d'une entière sincérité; à défaut d'autres qualités, on ne lui contestera pas cette dernière. Suffira-t-elle à appeler les réflexions, à modifier des déterminations fâcheuses? Nous n'osons l'espérer.

Dans les questions d'ordre militaire, l'intrusion de la politique est toujours funeste. *Aures habent et non audient. (Zij hebben oren, maar zij horen niet)*

La politique - et les intérêts de caste rendent sourd et aveugle.

\* \* \* \* \*

**Réponse du général Maitrot**

Le général Maitrot nous invite à examiner ce que font les petits pays qui se trouvent à peu près dans notre cas. Il dit notamment:

La Suisse a 3.500.000 habitants et une armée mobilisée de 215.000 hommes, dont 9.000 cavaliers! La Belgique a 7.500.000 habitants et une armée mobilisée de 180.000 hommes !

La Belgique ne fait donc pas un effort militaire en rapport avec les ressources ni avec les dangers qui la menacent.

Car la Belgique sera attaquée par l'Allemagne en cas de guerre franco-allemande. La neutralité est un vain mot quand une forte armée ne l'appuie pas.

Les Suisses l'ont compris.

(...)

En ce qui concerne les effectifs de paix de chacun des éléments de l'armée, voici la réponse du général Maitrot:

**Infanterie.** - En France, les bataillons sont de deux types: ceux de couverture à effectifs très élevés: 700 hommes, et les bataillons de l'intérieur à 450 et à 500 hommes.

Les bataillons belges de la Meuse et à l'est devraient être de couverture, mais comme j'en ignore le nombre je les compte tous à 500 hommes, 120 hommes par compagnie.

On arrive ainsi à un total de 57.000 hommes d'infanterie.

**Artillerie.** - Même observation que pour l'infanterie: il y a en France des batteries de couverture et des batteries de l'intérieur.

Nous les compterons toutes à 90 hommes, soit 10.000 hommes.

Quant à la cavalerie son effectif ne peut, en raison des chevaux, descendre en deçà de 110 sabres par escadron, soit 6.000 hommes.

Donc, au total l'effectif de paix devrait être de 57.000 fantassins, 10.000 artilleurs, 6.000 cavaliers, soit 73.000 hommes pour 180.000 hommes du pied de guerre.

Soit un peu plus du tiers.

C'est la proportion admise en France et en Allemagne.

Or, l'effectif de paix de l'armée belge est de moins de 45.000 hommes!

La Bulgarie, qui n'a que 4.000.000 d'habitants, compte 60.000 hommes à son effectif de paix et 160.000 hommes d'armée de première ligne!

Avec la seconde ligne elle met sur pied 400.000 hommes!

(signé) *Général Maitrot*

\* \* \* \* \*

**Les opinions Allemandes**

Le Soir. - 5 décembre (1911)

Réponse du capitaine du génie en retraite W. Stavenhagen

Berlin, 16 novembre (1911)

- 1- Effectifs de guerre de chaque arme et service nécessaire pour la défense des ouvrages et des intervalles d'Anvers, Liège et Namur: 210.000 hommes;
- 2- Les effectifs de guerre nécessaires pour la constitution de la garnison mobile de chacune de ces places fortes: 42.000 hommes;
- 3- Les effectifs de guerre nécessaires pour la constitution d'une armée de campagne opérant conjointement avec les dites places fortes: 350.000 hommes;
- 4- Les effectifs de paix de chacun de ces mêmes éléments constitutifs de la défense nationale: 145.000 hommes.

\* \* \* \* \*

### Réponse du colonel Gaedke

Steglitz, 13 novembre 1911.

Filandastrasse, 5.

Monsieur le rédacteur,

Votre questionnaire ne contient pas les renseignements d'après lesquels il serait possible de porter un jugement approfondi sur la force des effectifs nécessaires pour les forts de la Belgique. Il serait indispensable de connaître l'importance, la force, l'équipement de chacun de ces ouvrages de défense et aussi la nature du pays.

Vous ne pouvez naturellement pas donner ces indications, et, par conséquent, je ne puis, moi, vous donner une appréciation sans nuire à ma réputation d'écrivain militaire. Je connais bien d'une manière générale la "littérature" relative à ce sujet, mais cela ne suffit pas pour éviter de graves erreurs dans l'estimation des effectifs erreurs qui feraient sourire les initiés.

La seule chose qui se puisse dire c'est qu'un pays doit, au point de vue militaire, fournir la totalité des forces de la population dont il dispose, s'il veut sérieusement défendre son indépendance.

***Ces principes s'appliquent aux grands états comme aux petits, même si leur neutralité est garantie sur le papier des traités.***

Recevez, monsieur, etc.

Votre dévoué, Gaedke

\* \* \* \* \*

Nous pourrions allonger cette publication par l'impression d'interviews d'autorités anglaises, italiennes, espagnoles, etc. Nous le croyons superflu - pour le moment. Nous publions plus loin les conclusions qui se dégagent de notre enquête, des débats parlementaires et des études des officiers supérieurs belges, français et allemands.

\* \* \* \* \*

### L'Exemple de la Bulgarie

Monsieur le rédacteur en chef du Soir,

La campagne courageuse que vous avez entreprise pour démontrer l'insuffisance de défense militaire de la Belgique a reçu et reçoit journellement encore, surtout après la

réponse du Ministre de la Guerre, l'approbation de tous ceux que n'aveugle pas l'esprit de parti. Personnellement, je suis en rapport avec un grand nombre d'officiers, et il n'en est pas un qui ne soit de coeur avec vous.

D'autre part, j'ai eu l'honneur de servir pendant plusieurs années, en qualité d'officier de santé, dans l'armée bulgare et je crois vous rendre service en mettant à votre disposition les renseignements utiles et exacts que je possède sur l'organisation de la défense nationale de la Bulgarie.

Ce pays, libéré du joug turc depuis 34 ans seulement, possède actuellement une population de 5 millions d'habitants, dont un million et demi de juifs et de mahométans qui, en temps de guerre, ne prendraient pas une part active aux opérations militaires, surtout contre les musulmans.

Le budget de la guerre s'élève à 57 millions de francs annuellement: l'armée bulgare, très bien équipée, quoique simplement armée d'une façon toute moderne, tant pour l'infanterie que pour l'artillerie de forteresse, de campagne ou de montagne, peut mettre sur pied, en temps de guerre, avec les réserves, dont les cadres d'instruction sont permanents, 400.000 hommes de troupes bien aguerries: le recrutement est régional, le service militaire est obligatoire et général. Dans l'infanterie il comporte vingt mois de présence sous les armes, plus des rappels annuels de un à deux mois.

Pendant le temps de service et à l'époque des moissons, les soldats sont envoyés en congé pendant un mois, ce qui porte en réalité la durée effective du service à dix-huit mois. Mais, il y a aussi toute une catégorie d'hommes qui ne sont astreints qu'à un volontariat de six mois, le temps de former un soldat, période après laquelle il sont autorisés à se présenter pour subir l'examen d'officier de réserve.

Ce sont ceux qui jouissent d'une instruction suffisante ou ont fait des études supérieures, ils accomplissent leur service militaire à leur retour dans leur patrie, leurs études terminées. Quant à la question si délicate pour les séminaristes et les instituteurs, les Bulgares l'ont résolue depuis longtemps d'une façon absolument pratique: tous les candidats popes (séminaristes) sont réunis en compagnies spéciales et reçoivent dans un camp spécial l'instruction militaire pendant une période de deux mois, trois années de suite, soit en tout pendant six mois et à l'époque des vacances, de même pour les instituteurs; après quoi, ils sont versés dans les cadres de réserve.

Chaque année, du 15 mai au 15 septembre, les soldats de toutes les garnisons quittent leurs casernes respectives et vivent sous la tente, sur pied de guerre, en fournissant un travail intensif d'instruction et de manoeuvres de guerre diverses, ils sont donc excellemment entraînés et pourraient entrer en campagne à tout instant, avec une préparation militaire excellente. A noter que sur les 365 jours de l'année civile, on compte plus de 165 jours de fêtes religieuses ou civiles: ce qui réduit encore d'autant le temps effectivement consacré à l'instruction des recrues. Et pourtant, bien qu'en Bulgarie l'instruction soit obligatoire et que le suffrage universel existe (1 homme, 1 voix, un fusil: pas d'exception sauf pour infirmité ou faiblesse de complexion) on ne peut pas dire que la valeur individuelle intellectuelle des recrues soit supérieure à celle des soldats de nations plus avancées et, en particulier, des Belges, mais aussi, pour ceux qui comme moi ont vécu de la vie intime des Bulgares,

on peut dire que la valeur, le courage, l'endurance, l'esprit de discipline de ces soldats ne le cèdent en rien à ceux des autres nations.

L'armée bulgare a d'ailleurs fait ses preuves sur les champs de bataille et notamment en 1885, lors de la guerre serbo-bulgare, il faut avoir parcouru ces champs de bataille, pour comprendre quels prodiges de valeur, dans les conditions précaires où ils combattaient, ont dû déployer ces braves soldats; composés pour la plupart de jeunes recrues à peine exercées, et cependant ils ont vaincu la Serbie, sans le secours d'aucune autre nation et ils auraient poussé les Serbes dans le Danube, si l'Autriche n'avait pas arrêté les troupes victorieuses d'Alexandre de Battenberg.

Comment dès lors en Belgique, avec un budget annuel de 100 millions de francs; 7.500.000 habitants; de la richesse, des moyens de communications uniques au monde, un corps d'officiers d'élite (car les Bulgares eux-mêmes sont fiers de sortir de l'École militaire, d'application ou de l'École de guerre belges), des soldats aussi braves et aussi endurants que ceux d'autres nations, ne serions-nous pas capables de mettre sur pied de guerre 4 à 500.000 hommes de troupes bien aguerries; bien équipées, réserve comprise, sans tenir compte de la garde civique qui pourrait être supprimée ou occupée à la défense et à la police des villes, avec un budget de 100 millions de francs, tout en réduisant le temps de service à six mois, un an maximum?  
(signé) Docteur A. Lilmet.

## **Procédé de discussion**

### **Lettre ouverte du général Ducarne au Ministre de la Guerre**

Le ministre de la guerre a des procédés de discussion bien particuliers.

Tandis qu'il nous reprochait d'appuyer nos critiques de textes authentiques, sous l'étrange prétexte que ces témoignages provenaient de documents officiels, le ministre lisait lui-même, à la Chambre, des extraits, habilement choisis, de documents secrets.

Il sacrifiait très allègrement le secret de la défense nationale à sa propre défense.

Ayant pris dans un rapport du général Ducarne ce qui servait sa thèse, celui-ci répliqua, le 30 novembre, en ces termes:

### **Monsieur le ministre,**

Suivant une communication que vient de me faire un de mes amis, vous auriez, dans la séance du 22 novembre courant, à la Chambre des représentants, fait état d'un document confidentiel que je vous aurais adressé lorsque j'avais l'honneur d'être chef du corps d'état-major. Et les Annales parlementaires reproduisent textuellement ceci à la page 61:

“L'effectif de l'armée sur le pied de guerre est de 180.000 hommes.

Par des chiffres j'ai montré, le 25 juillet, au Sénat, que cet effectif était atteint. D'autre part, j'ai signalé qu'ayant demandé en 1909, à la direction supérieure du corps d'état-major, c'est-à-dire à l'organisme le mieux qualifié pour examiner les exigences de la défense nationale, si cet effectif ne devait pas être augmenté, j'ai reçu du lieutenant général Ducarne la réponse négative que voici:

“En résumé, aucun nouvel élément capital ne justifierait une proposition contraire à celle que les membres de la commission ont exprimée en 1900. Sans doute, la

défense du pays serait plus puissante avec des moyens plus étendus, mais il est d'autres facteurs: politiques, sociaux, financiers, dont la sous-commission militaire a du tenir compte dans les conclusions auxquelles elle s'est arrêtée, et dont j'ai été l'écho."

Il n'est pas impossible que, dans la reproduction dont il s'agit, vous n'ayez été inspiré que par le seul désir d'appuyer votre argumentation en faveur de la thèse suivant laquelle tout est pour le mieux ou peu s'en faut! Seulement, ici comme ailleurs, la vérité est gagnée à ce que les arguments présentés fussent mieux en rapport avec la réalité des faits.

Souffrez donc que, imitant l'exemple donné par vous de la divulgation des correspondances confidentielles, je ne me considère plus comme lié par un devoir que j'estimais élémentaire.

D'abord, ce n'est pas en 1909, mais en 1908 que vous m'avez demandé le travail dont il s'agit, travail que vous qualifiez d'urgent pour des raisons toujours insoupçonnées, puisque vous ne deviez en faire état que deux ans après! Peut-être estimiez-vous qu'il y avait avantage à ne pas attendre la réalisation de certains préparatifs à l'étranger? Passons.

En tout cas si, pour des raisons qu'il n'est pas indispensable de reproduire ici, je concluais alors au maintien des résolutions de la commission de 1900, j'ajoutais - ce que vous avez omis de dire:

*"Je pense donc, maintenant comme alors, qu'une armée de campagne de 100.000 hommes, bien recrutée, bien exercée, bien entraînée et bien commandée, et appuyée à un triangle stratégique peut-être unique au monde, - cette armée, dis-je; constituera toujours une puissance militaire d'une grande valeur et suffisante pour la défense du pays.*

*Je dois insister sur les qualités dont je viens de parler, parce que la question des effectifs y est intimement liée: tout amoindrissement de la valeur individuelle de l'homme, résultant notamment d'une diminution de son éducation militaire, doit être compensée par une augmentation de ces effectifs, et encore ne pourrait-on dépasser certaines limites dans cet amoindrissement.*

*Abstraction faite de son outillage et de son commandement, l'armée, dis-je, doit être bien recrutée, bien exercée et bien entraînée; elle doit même être plus manoeuvrière que les autres, en raison de l'expectative, de la défensive stratégique à laquelle elle sera condamnée au début de ses opérations. Si j'appuie sur ce point c'est parce que l'expérience de ce que j'ai vu chez nous et à l'étranger m'a prouvé que nous pouvions et que nous devons nous perfectionner sous ce rapport.*

*Dans la précipitation qui a dû être apportée par la sous-commission militaire dans l'élaboration de ses travaux, par suite de circonstances diverses dont monsieur le ministre n'a pas perdu le souvenir, certains côtés du difficile problème à résoudre par elle ont pu être omis. C'est ainsi que ses propositions ne font pas mention de l'importante question de la réserve d'alimentation; il importe de combler cette lacune, et j'estime que le chiffre de cette réserve devrait être fixé à 20.000 hommes.*

*Les effectifs de la défense active comprendraient donc: armée de campagne, 100.000 hommes; réserve d'alimentation, 20.000 hommes.*

*Quant aux effectifs de la défense passive, je suis d'avis que, pour les places de Liège, de Namur et de Huy, les conditions n'ayant pas varié depuis 1900, les chiffres fixés par la sous-commission doivent être maintenus.*

*Il est à remarquer toutefois que lesdits nombres n'ont pas été réalisés. De plus, nos études sur les opérations stratégiques éventuelles prouvent que la participation des places de Liège et de Namur aux mouvements de l'armée de campagne opérant dans leur voisinage serait singulièrement accrue par une majoration, même faible, des troupes mobiles.*

*Enfin, il est indispensable que les garnisons de ces places-frontières. se recrutent dans leur voisinage, afin d'en assurer la mobilisation en quelques heures.*

*Les évaluations qui précèdent comportent le concours de la garde-civique, laquelle entre pour une certaine part dans les effectifs des garnisons de forteresse et doit, en outre, assurer la garde, comme la défense des lignes de communication de l'armée.*

*Or, la correspondance qui a été échangée à ce sujet... me laisse une impression que la garde civique manque des qualités indispensables pour l'exercice de ces devoirs. Je crois devoir attirer l'attention sur cette situation et sur la nécessité de constituer, pour notre armée de campagne, des moyens plus efficaces pour assurer la sécurité de ses communications.*

Vous me permettrez d'insister sur certains facteurs qui paraissent avoir échappé à votre attention. Pour que l'effectif de 100.000 hommes des troupes de campagne soit suffisant il faut que l'armée soit "bien recrutée, bien outillée, bien exercée, bien entraînée et bien commandée; il faut qu'elle soit plus manœuvrière que les autres". Vous devez savoir, mieux que d'autres; si ces éléments de force ont été réalisés et ce qui nous fait défaut. La réserve que vous apportez dans vos déclarations au sujet de certaines de ces conditions prouve d'ailleurs, à suffisance, votre édification à ce sujet.

D'autre part, j'insistais sur la nécessité d'une réserve d'alimentation de 20.000 hommes, sur la non-réalisation des desiderata au sujet des garnisons des places fortes, sur la nécessité d'augmenter les effectifs des troupes mobiles des places de la Meuse dans le but d'accroître la puissance de l'armée de campagne, sur la non-réalisation des espérances relativement à la coopération de la garde civique dans la défense du pays, spécialement comme troupes de communications, et sur la nécessité de constituer les moyens efficaces pour assurer celles-ci.

Voilà pour le respect de l'intégrale vérité, ce que j'ai cru devoir ajouter pour l'édification du Parlement et du Pays relativement à notre défense nationale; afin que nul ne se trompe quant à la teneur de la lettre confidentielle adressée par moi et dont vous avez fait état.

J'ajouterai que depuis plus de trois années que ce travail vous a été remis la situation s'est aggravée pour nous. Allemands et Français ont développé leurs

moyens de concentration vers notre frontière, en même temps qu'ils ont perfectionné leurs systèmes de fortifications et tout leur appareil militaire. Plus que jamais aussi est ancrée chez nos voisins la conception de l'enveloppement par notre pays, non par quelques corps d'armée, mais comme le dit Bernhardt, un des généraux les plus en vue de l'armée allemande - par la grande masse des forces.

Pour conclure, le danger que court notre patrie n'a jamais été aussi redoutable qu'aujourd'hui, et tous nos efforts devraient tendre non à prétendre que nous sommes prêts, mais que beaucoup de choses doivent être accomplies pour parer à l'inévitable.

(signé) *Lieutenant-général V. Ducarne.*

\* \* \* \* \*

### **Le général Hellebaut contredit par lui-même**

L'adresse du ministre de la guerre dans le choix des textes et sa virtuosité oratoire n'ont pas empêché la vérité de se faire jour. Bien mieux: le général Hellebaut s'est chargé lui-même de démentir ses propres déclarations. La preuve en est fournie par la lettre suivante, adressée au "Soir" par M. Buyl, député.

Le Soir. - 5 décembre (1911).

A la séance de la Chambre de vendredi dernier le ministre de la guerre s'est écrié: *"L'enquête ne se justifierait que si j'avais caché la vérité au pays."*

Or, M. Hellebaut non seulement a caché la vérité, mais a dit le contraire de la vérité. Et c'est lui-même qui nous en a fourni la preuve.

Voici comment:

Lors de la discussion du budget de la guerre pour 1911 – C'était le 6 juillet dernier, donc avant les événements graves qui ont menacé la paix de l'Europe - je posai à M. le ministre un certain nombre de questions relativement à l'important problème des munitions de notre artillerie de campagne.

Ainsi qu'on peut le constater à la page 1712 des *Annales* je lui demandai notamment: "Quelles sont les mesures qui ont été prises pour assurer un approvisionnement de 1.000 coups par pièce pour les 48 batteries de l'artillerie de campagne et les 4 batteries à cheval. Cet approvisionnement existe-t-il réellement?"

Est-il vrai que les officiers d'artillerie ont été envoyés en Allemagne pour étudier la confection des fusées à temps de l'artillerie de campagne, qu'ils auraient conclu à la possibilité de confectionner les artifices de l'espèce, à raison de 5 à 6 francs la fusée, à condition de constituer, à peu de frais l'outillage voulu?"

Est-il vrai qu'au lieu de satisfaire à ce desideratum on ait fait d'importantes commandes de fusées à temps en Allemagne, au prix de 6 francs la fusée?"

Est-il vrai qu'au lieu de perfectionner l'outillage de l'école de pyrotechnie en vue d'assurer une fabrication à meilleur marché, on fasse encore aujourd'hui des fusées en comprimant le canal fusant à l'aide d'un instrument laissé à cette école par le gouvernement hollandais?..

M. le ministre me répondit:



L'honorable M. Buyl a été fort mal renseigné en parlant comme il la fait de la confection des fusées à l'école de pyrotechnie. Comme dans tous les établissements de ce genre l'outillage nécessaire y est constitué...

A l'origine il a bien fallu acheter des fusées à l'Allemagne parce que comme il s'agissait d'un nouveau matériel allemand, on ne pouvait se les procurer que là, mais actuellement on fabrique les fusées à l'école de pyrotechnie.

Ainsi donc l'honorable ministre affirmait le 6 juillet dernier:

1° Que notre école de pyrotechnie avait l'outillage nécessaire à la confection des fusées.

2° Que si, au début, il avait fallu acheter des fusées en Allemagne, actuellement on fabriquait les fusées à l'école de pyrotechnie.

Voilà ce que M. Hellebaut affirmait nettement devant la Chambre, le 6 juillet dernier.

Nous allons voir ce que valaient ses affirmations.

A la séance du 22 novembre, répondant aux questions de M. Monville, le général Hellebaut, contrairement à ses affirmations du 6 juillet dernier (c'est-à-dire avant la crise), déclare, en parlant de la fabrication des fusées à double effet à notre école de pyrotechnie:

“La production était réduite et peu en rapport avec les exigences des approvisionnements considérables que nécessitent les canons modernes.

Il a donc été acquis un outillage nouveau qui est une merveille de mécanique...

Le département de la guerre a donc commandé à la firme Krupp un outillage nouveau... La fourniture a eu lieu dès le début d'octobre, et, ainsi que je viens de le dire, la moyenne partie des éléments est, aujourd'hui, en pleine activité. On procède au montage des dernières machines livrées.

Il résulte de cette réponse que l'honorable ministre de la guerre, qui, dans ses récents discours, s'est vanté à diverses reprises de n'avoir jamais rien celé à la Chambre, n'a pas dit la vérité lorsqu'il affirmait, le 6 juillet dernier, que notre école de pyrotechnie, comme tous les établissements de ce genre, possédait tout l'outillage nécessaire.

Aux questions de M. Monville relatives aux fusées à double effet, commandées en Allemagne, le ministre répond:

“En réponse à la question 38, je dirai que des officiers ont été envoyés à diverses reprises aux usines d'Essen ou à leurs polygones, à l'effet d'y procéder aux réceptions prévues par les contrats pour les fournitures des fusées à double effet, que la firme Krupp devait livrer pour nos premiers approvisionnements.

A cet égard personne ne méconnaîtra, je pense, que je ne pouvais attendre, pour ces premiers approvisionnements, la mise en train régulière, chez nous, d'une fabrication nouvelle.

Il n'y a eu absolument rien d'anormal dans l'envoi à Essen, en septembre, d'un officier. Celui-ci a été chargé d'y procéder à la réception d'une commande de fusées de campagne portant sur 15.000 unités, commande faite le 11 juillet 1911 et dont la livraison est totalement effectuée (question 39) à la réception d'un reliquat d'une

commande de 15.000 fusées de forteresse, faite le 18 mars 1911, et à la réception d'une partie de la commande de 10.000 obus brisants de 7c.5 à tir rapide, le 16 mai 1911.

A propos de la question 31, je dirai encore que les conditions de réception des fusées sont celles que l'on réclame partout. Les exigences grandissent, toutefois, avec le perfectionnement des procédés de fabrication, et notamment en ce qui concerne la régularité de combustion du canal fusant.

Cette réponse prouve, à toute évidence, que l'honorable ministre de la guerre induisait la Chambre en erreur lorsqu'il affirmait, le 6 juillet dernier, que notre école de pyrotechnie fabriquait toutes les fusées nécessaires à notre artillerie de campagne.

Je conclus en disant au général Hellebaut:

Vous avez déclaré que l'enquête se justifierait si vous aviez caché la vérité au pays. Or, je prouve au moyen de vos propres paroles non seulement que vous avez caché la vérité, mais que vous avez dit le contraire de la vérité. Reconnaissez, en conséquence, avec tous ceux qui placent leur patriotisme au-dessus des préoccupations de parti, que l'enquête s'impose.

(signé) A. Buyl.

\* \* \* \* \*

## **Le Cabinet condamne son ministre de la guerre**

Les débats du parlement, les documents, la presse, tout condamne la coupable impéritie du ministre de la guerre, mais il y a mieux. Prenant les devants, dès la rentrée de la Chambre, le président du Conseil fit dans la séance du 15 novembre, une déclaration qui n'est que l'aveu implicite de tout ce que le "Soir" avait imprimé.

### **Qu'on en juge!**

M. de Broqueville, ministre des chemins de fer, postes et télégraphes. –

... Messieurs, je pense, d'après ce qui m'est revenu, qu'il entre dans les intentions de la Chambre d'examiner rapidement et cependant sérieusement, les divers budgets, que nous lui avons soumis. D'autre part, la Chambre désire interpellier le gouvernement sur une question de très haute importance.

Oui, parmi les interpellations annoncées, il en est une qui nous touche tout spécialement, et je pense qu'elle est la première en rang parmi celles qui ont été adressées au gouvernement. C'est la question de la défense nationale.

Je tiens à vous le dire, la défense nationale est au premier plan des préoccupations du gouvernement... (*Exclamations ironiques à gauche et à l'extrême-gauche.*)

M. Furnémont. - Ah! oui! on vient de le voir!

M. de Broqueville, ministre des chemins de fer, postes et télégraphes: - Mon honorable collègue, songez à vos voisins avant de contester au gouvernement le droit de parler de défense nationale.

M. le président: - Je vous en prie, messieurs, n'interrompez pas constamment.

M. Furnémont: - Vous avez reconnu que vous étiez incapable de défendre le pays.

M. Melot: - Soyons sérieux!

M. le président: - Encore une fois, messieurs, veuillez ne plus interrompre.

M. de Broqueville, ministre des chemins de fer, postes et télégraphes: - Vous aurez l'occasion de dire tout cela, puisque précisément je vais vous faire part du désir du gouvernement de voir cette question examinée en tout premier lieu. En conséquence, laissez-moi terminer, je vous en prie; vous savez, je le répète, que je n'aime pas à être long.

M. Furnémont: - Je ne vous accuse pas d'être long, mais seulement d'avoir beaucoup d'aplomb.

M. de Broqueville, ministre des chemins de fer, postes et télégraphes: - Je n'ai pas entendu votre interruptori.

Il y a deux ans nous avons voté une loi sur le recrutement. De l'avis général les bases de cette loi sont saines et adéquates; elles ont été admises par des divers partis siégeant dans cette enceinte. Ses résultats, d'autre part, sont très satisfaisants, car l'accroissement normal de la population et des familles a comme corollaire immédiat l'augmentation régulière des forces destinées à la défense de la patrie.

Je suis le premier à reconnaître que, dans le cadre tracé par la loi, bien des améliorations peuvent être introduites, alors qu'elle ne pouvaient être envisagées hier à raison de la précédente loi de recrutement. Mais aujourd'hui que les données de la loi sont et deviennent toujours plus certaines, aujourd'hui que le travail de la mise en application s'achève, j'ai la conviction que nous pouvons songer à adopter une série de réformes de nature à renforcer considérablement la valeur de notre armée. Et pour qu'il n'y ait pas de malentendus à cet égard, je tiens à déclarer que je vise spécialement les trois points suivants:

(1) Il importe que, dans l'avenir, les unités belges, depuis la plus minime jusqu'à la division d'armée elle-même, soient en tous points à la hauteur des unités étrangères, de telle sorte qu'il ne puisse se constituer des trompe-l'oeil.

(2) En second lieu, la formation des soldats, comme des unités, doit être modernisée; il n'était pas possible de le faire dans le passé; désormais il est non seulement possible, mais même nécessaire de le réaliser. Il convient donc de modifier les règlements et instructions de façon que le soldat soit formé dans le minimum de temps possible.

Il faut qu'il en soit de même de l'unité, car, dans la formation des armées, il importe de ne pas oublier qu'il y a d'unité-homme et l'unité-corps; l'une comme l'autre doivent être parfaitement formées pour que toutes deux aient une valeur réelle. Et c'est une erreur fondamentale de n'envisager pour la durée du service que la formation de l'homme.

(3) Enfin, il y a lieu d'établir une collaboration plus intime, plus régulière, plus profonde, entre l'administration de l'armée et ceux qui sont appelés à avoir les responsabilités du commandement en cas de danger, de telle sorte que ces derniers participent efficacement non pas seulement à l'élaboration des plans, mais également à tout ce qui constitue la force d'une armée, depuis la formation des hommes et des unités jusqu'au choix et à l'avancement des officiers. La vie des hommes et l'honneur du pays sont grandement intéressés à ces choses.

Dans ces ordres d'idées, nous reconnaissons, sans hésiter, qu'il y a des améliorations à introduire; l'application récente de la loi nouvelle va nous permettre de le faire avec fruit, pour le grand bien du pays. Aussi, quelles que soient les attaques qui, à l'occasion de l'interpellation annoncée, seront dirigées contre le

gouvernement, je n'hésite pas à dire que je me félicite de l'interpellation, parce qu'elle est une manifestation éclatante de ce que les membres de la Chambre portent à cette question un intérêt considérable. (*Rires ironiques à gauche.*) Oui, le gouvernement estime que la défense nationale est une question vitale non seulement au point de vue de la sécurité, mais aussi au point de vue de la dignité nationale.

Il estime avec vous que les sacrifices que le pays consent pour l'armée doivent donner le maximum de rendement. Ce sont là nos vues et nos désirs; c'est pourquoi je n'hésite pas à déclarer que si vous nous signalez des lacunes véritables, nous ne demandons qu'à les combler, que si vous nous signalez des réformes pratiques et sages, nous ne demandons qu'à les réaliser.

M. Neujean: - Il faut que le gouvernement reste au gouvernement ou que le gouvernement cède la place à d'autres.

M. de Broqueville, ministre des chemins de fer, postes et télégraphes: - C'est dans ce sentiment que le gouvernement vous demande de mettre, si possible, cette interpellation en tête de l'ordre du jour de la semaine prochaine. C'est dans ce sentiment aussi, je vous l'affirme, que M. le ministre de la guerre écouterait avec le plus grand intérêt tout ce qu'on dira et qu'il s'efforcera d'éclairer complètement et loyalement les membres de la législature sur chacun des points qui seront soulevés. C'est encore dans ce sentiment que nous étudierons les réformes conseillées, autres que celles que j'ai signalées.

Nous ne saurions envisager ici les membres de la Chambre comme étant nécessairement des ennemis auxquels l'on entend donner tort, toujours et malgré tout; nous voulons, au contraire, donner suite aux observations produites par les membres de la minorité, lorsque celle-ci sont justes, en un mot, lorsqu'ils ont raison.

(*Annales parlementaires. - Séance de la Chambre du 15 novembre.*)

M. de Broqueville convenait donc que la défense du pays laissait à désirer et annonçait son intention de porter remède au mal. Nous lui rappellerons que le mal est plus grand encore qu'on ne l'a dit et que si l'on n'avise sans tarder, il sera peut-être trop tard.

\* \* \* \* \*

## **Nécessité d'une flottille aérienne pour les places fortes de Liège et de Namur**

Les forts de la Meuse sont installés sur une crête, à 6, 7 ou 8.000 mètres environ des villes qu'ils doivent défendre. Devant la plupart d'entre eux s'étend une dépression se terminant par une crête à peu près parallèle à la ligne des forts, la surplombant légèrement et à 2.000 mètres environ de cette ligne.

Etant donnée l'importance pour l'adversaire de construire ses batteries en des endroits non vus de la ligne des forts, on peut certifier que les bouches à feu de l'attaque seront installées immédiatement derrière la seconde crête ci-dessus pour les canons, un peu plus en arrière pour les obusiers et les mortiers.

Pour contrebattre ces bouches à feu, l'artillerie de la défense, ne pouvant faire usage du pointage direct, doit connaître leur emplacement et pouvoir le situer sur la carte d'une manière très exacte.

Quels sont les moyens que la défense pourra employer pour arriver à ce résultat? L'espionnage? Mais l'attaque sait quelle a tout intérêt à cacher l'emplacement de ses batteries et établira certainement autour d'elles un réseau de surveillance très serré.

Une reconnaissance offensive? Si l'attaque installe des bouches à feu de gros calibre, elle leur donnera certainement un soutien très sérieux, et la défense, pour le culbuter, devrait détacher beaucoup de troupes loin de la ligne des forts, ce qu'elle ne peut faire que si elle dispose d'un très fort effectif. Il serait d'ailleurs à craindre que cette façon de faire ne transportât le combat sur la crête, à 2.000 mètres des forts, ce qui serait un désavantage sérieux pour la défense.

Le ballon captif? Par prudence, celui-ci devra avoir son point d'attache un peu en arrière de la ligne des forts, et, ne s'élevant guère au delà de 50 mètres, s'il pourra peut-être découvrir des batteries de canons, il ne pourra certainement pas voir les batteries d'obusiers et de mortiers. Pourquoi d'ailleurs cet instrument, dont on prévoit l'utilisation en temps de guerre, dans les places de Liège et de Namur, n'y est-il pas à demeure? Pourquoi ne le voit-on que tous les deux ou trois ans, pendant quelques jours, à l'occasion des manoeuvres? Encore une de ces choses illogiques que l'on rencontre si souvent dans l'organisation militaire belge actuelle.

Nous croyons être dans le vrai en disant que les moyens ci-dessus, les seuls à la disposition de nos places fortes, ne parviendraient pas à atteindre le but proposé.

Nos puissants voisins sont-ils logés à la même enseigne que nous?

Non. Les armées allemande et Française possèdent chacune une flottille aérienne de plus de cent unités et, aux dernières manoeuvres françaises, on vit des aviateurs adjoints à l'artillerie de forteresse pour l'organisation de son tir. Volant à quelques centaines de mètres au-dessus du sol, ils purent non seulement renseigner l'emplacement des batteries ennemies avant qu'elles ne pussent entrer en action, mais également documenter le tir ami sur les résultats obtenus et les corrections à faire.

Les places de Liège et de Namur auraient-elles des ballons dirigeables ou des avions en temps de guerre? L'armée belge possède deux avions. Quelques officiers sont dressés à l'école d'aviation d'Anvers au rôle d'observateurs. Il va de soi que cette organisation est insuffisante et ne répond ni aux besoins de l'armée de campagne, ni à ceux de nos places fortes.

Peut-on compter sur des avions de réquisition? Il y a peu de ces instruments en Belgique et ils ne sont pas du type que l'usage militaire réclame. Les officiers ne seraient pas habitués à leur maniement et, si on peut réquisitionner l'instrument, on ne peut faire de même pour le propriétaire; qui peut ne pas aimer courir les risques que comporte nécessairement en temps de guerre le métier d'aviateur militaire.

Aussi, dans la situation actuelle, estimons nous qu'il est probable que des batteries ennemies pourraient, presque impunément, s'installer à 8 ou 10 kilomètres de Liège

et de Namur ét, de la, bombarder ces villes tout au moins dans leur périphérie située du côté des bouches à feu de bombardement.

La Chambre des représentants reviendra fatalement sur la question militaire. On y parlera avec raison de l'augmentation de notre faible armée. Ne serait-il pas plus logique de commencer par organiser sérieusement les forces que l'on a en donnant à l'infanterie, des cartouches, à l'artillerie des projectiles et des chevaux pour atteler ces pièces et à nos places fortes la flottille aérienne indispensable à l'action de leur artillerie?

Le gouvernement actuel, qui avait des millions à gaspiller d'autre part, ne trouvera-t-il pas 200.000 francs pour doter chacune de nos deux positions fortifiées d'avant-garde de cinq ou six avions, complément indispensable, à l'heure actuelle, d'une bonne défense?

### **Réorganisation des troupes de génie**

Nous recevons d'un officier supérieur du génie, récemment atteint par la limite d'âge, une lettre qu'on lira plus loin.

Pour l'intelligence de celle-ci, il nous paraît indispensable de publier d'abord la lettre de notre correspondant **M...**, qui se trouve dans notre brochure, et que nous n'avons pu, faute de place, publier en temps utile dans le journal:

“Permettez-moi, monsieur le directeur, de vous soumettre ce que je pense être la conclusion des articles que j'ai lus depuis six mois dans les journaux militaires et dans nos grands quotidiens.

Il est reconnu unanimement dans l'armée que les effectifs en troupes du génie sont insuffisants. D'autre part, personne n'ignore que la mobilisation de l'armée et la mise en état de défense de nos places fortifiées ne peuvent s'effectuer que pour autant que les destructions prévues au plan de mobilisation aient pu être exécutées avant que le territoire ait été envahi.

Ainsi que l'écrivent L'Indépendance du 6 juin 1911 et votre correspondant **J...**, ex-officier du génie, dans le Soir du 12 septembre dernier (*manque de préparation*), c'est dans l'organisation et le renforcement des troupes de destruction que se trouve la solution de la question relative à l'insuffisance des troupes du génie dans l'armée de campagne.

A mon avis, il faudrait créer un bataillon de quatre compagnies de troupes de communication. Ces compagnies, à effectif permanent de 100 hommes chacune, tiendraient garnison à Liège, Namur, Saint-Trond et Bastogne ou Libramont.

Sous la haute direction d'un major du génie attaché à l'état-major général de l'armée, ces compagnies s'occuperaient de toutes les destructions à faire au moment de la mobilisation. Elles auraient, en outre, dans leurs attributions, tout ce qui est relatif à la mise hors service, au rétablissement ou à l'appropriation des voies de communication ferrées et autres.

Les destructions terminées, ces compagnies rejoindraient l'armée de campagne, où elles iraient renforcer chacune des quatre compagnies divisionnaires du génie.

Cette solution <sup>(4)</sup> rencontre et met à néant tous les inconvénients rapprochés à l'organisation actuelle des détachements de destruction.

Elle a, en outre, l'immense avantage de ne confier ces destructions, exigeant parfois des milliers de kilogrammes d'explosifs répartis en 20 ou 30 charges, qu'à des troupes exercées de longue main, véritables spécialistes en la matière. Car il ne faut pas perdre de vue qu'actuellement, dans les détachements, ce sont les officiers (et quelquefois les sous-officiers) seuls qui exécutent tous les travaux de manipulation des explosifs et des artifices, d'où une perte de temps considérable.

Comme l'écrit du reste un officier du génie, correspondant d'un de nos journaux militaires, comment pourrait-il en être autrement, si quelques mois ne suffisent pas pour apprendre le maniement des outils et s'il faut, en 15 mois, inculquer au soldat un bagage complexe de pionnier, bagage dont l'auteur retranche (bien imprudemment, me semble-y-il, après l'expérience de Port-Arthur) les connaissances relatives au "mineur "  
(signé) M... .

*Voici maintenant la lettre de notre second correspondant V...*

Je viens de relire, dans la petite brochure que vous avez eu l'heureuse idée de publier, les articles aussi vrais qu'énergiques, parus dans votre honorable journal.

Je m'empresse de vous dire que je partage entièrement les idées exprimées dans la dernière lettre due à un officier d'état-major, ex-officier du génie. Depuis que cette question de réorganisation est à l'ordre du jour, c'est le premier officier qui émet des idées rationnelles et en rapport avec les nécessités de notre arme.

Ce bataillon de 400 hommes qu'il veut créer constitue, à mon avis également, la meilleure solution de la question. De cette manière les troupes techniques d'Anvers (compagnies divisionnaires), de Liège et de Namur (bataillons de forteresse), étant débarrassées des travaux de destruction (travaux qui, au bas mot, absorbent 400 hommes), les effectifs complets seront disponibles dès le troisième jour de la mobilisation.

Je n'ignore pas que la première direction générale, "dont la compétence est infinie", ferme le projet de réorganiser à sa façon (renforcer en diminuant) les troupes du génie.

On supprimerait une ou deux compagnies spéciales, dont les effectifs seraient répartis entre les compagnies spéciales restantes. Au moment de la mobilisation

---

<sup>4</sup> Solution économique: si l'on songe qu'il faut à paine, avec les effectifs existant dans certaines compagnies spéciales, une bonne centaine d'hommes en plus pour créer ce bataillon. Les polygones de travaux existent à Liège et à Namur. Quant à la localité du Luxembourg qui serait choisie comme garnison et où des logements seraient à construire, il suffirait comme pour Saint-Trond d'acquiescer à proximité de la gare une bande de terrain contiguë à la voie ferrée, pour y établir le polygone d'exercice.

l'une d'elles (la compagnie de pontonniers, parait-il) passerait à chaque compagnie divisionnaire un peloton de 75 "pontonniers", formant ainsi avec les 3 pelotons existants une compagnie à 4 pelotons ayant l'effectif total de 325 hommes.

Quant aux détachements de destruction, ils resteraient, comme par le passé, sans organisation stable, composés de soldats quelconques et éparpillés entre les trois garnisons d'Anvers, Liège et Namur.

Il me semble qu'il ne faut pas être grand clerc en matière militaire pour comprendre que ce que propose votre correspondant M... est de beaucoup supérieur, à tous les points de vue, à ce projet hybride qui ne corrige rien des défauts graves que vous signalez dans vos intéressants articles concernant le génie.

Il n'est pas extraordinaire non plus que les autorités responsables du génie emboitent le pas, puisque tout le monde, du haut au bas de l'échelle, s'incline (par veulerie, je veux bien) devant l'arrogante outrecuidance de cette première direction générale.

Ainsi s'effritent, petit à petit, les troupes du génie qui bientôt ne seront plus que des fantassins-pionniers. Consultez le nouveau programme d'études des armes simples de l'École militaire, vous serez édifié sur les intentions du ministère. Avant peu le régiment du génie aura vécu, et nous compterons un régiment d'infanterie en plus, pardon! je me trompe, deux régiments d'infanterie en plus, parce qu'en Belgique d'un régiment la première direction générale en fait deux.

Des explications de M. le ministre de la guerre s'imposent. Espérons qu'il se trouvera à la Chambre un député assez courageux, assez patriote pour suppléer M. Monville qui, malheureusement, a perdu de vue cette question de vitalité, la plus importante entre toutes!

(signé) V...

### **Nécessité d'une orientation nouvelle**

Le mode d'organisation actuel de notre armée oblige les chefs de service à distribuer aux hommes sous leurs ordres de nombreux congés: C'est le seul moyen de ne pas avoir à l'effectif un nombre de présents supérieur à celui que, seul, permet la contrainte de 42.800 journées de solde annuelles. Il résulte de cette situation que la durée du temps de service, fixée à 15 ou 20 mois, selon qu'il s'agit d'armes à pied ou d'armes montées, est, en réalité, beaucoup inférieure à cette limite.

Les 10 ou 12 mois qu'un fantassin passe à la caserne, dans les conditions actuelles n'ont même pas, au point de vue de l'instruction militaire, la valeur qu'auraient 8 ou 10 mois de présence réelle continue. Aujourd'hui, en effet, le soldat disparaît pendant 8, 15 ou 30 jours, puis revient, puis repart. Un commandant de compagnie a en mains tantôt 30 hommes, tantôt 30 autres, ou bien 25 seulement, rarement plus de 40 ou 50. Ce régime est funeste.

Nous examinerons du reste en détail, dans un autre chapitre de cette étude, les conditions indispensables dans lesquelles doit se faire l'éducation du soldat moderne.



En ce moment, après avoir uniquement signalé l'incohérence et le péril de l'organisation sans méthode qui régit notre armée, nous nous arrêterons à considérer quel néfaste résultat doit produire l'absence continuelle non seulement d'une forte partie de la troupe, mais de certains des officiers, qui en constituent le cadre.

Chaque régiment détache un nombreux personnel dans les états-majors, au ministère, dans les écoles, dans les établissements de fabrication, etc. Personne ne pourra contester que les vides ainsi créés n'existent qu'au plus grand détriment du service. Sans nous arrêter à la question de l'inconvénient pour les intéressés eux-mêmes de perdre pendant des années le contact de la troupe et l'habitude du commandement, insistons seulement sur le dommage que ces départs causent à l'instruction technique des unités.

Les fonctions que le titulaire d'un emploi ne peut remplir incombent évidemment à un collègue ou à un subalterne. Celui-ci, qui a amplement assez avec sa propre besogne, est forcé d'en exécuter dès lors deux au lieu d'une; il le fait fatalement de manière plus ou moins sommaire pour l'une comme pour l'autre. Le remplacement dans un poste n'est admissible que s'il est momentanément. A l'armée, il s'effectue pour des laps de temps de plusieurs années.

\* \* \* \* \*

Mais il y a un autre inconvénient à ces règles admises et d'ailleurs obligées dans notre actuel état de choses militaire.

Si les officiers employés, hors du service actif, à des travaux spéciaux sont distraits trop longtemps de leurs véritables fonctions, ils ne sont pas attachés assez longtemps à celles qu'on ne leur confie que momentanément.

Ceci est le funeste défaut qui atteint surtout les écoles, les établissements de fabrication et les services techniques du génie.

Les officiers exercent là de véritables métiers de professeurs, d'ingénieurs, de constructeurs, d'architectes, etc. Il leur faut donc faire preuve de toute la science et de toute l'expérience inévitablement imposées à pareils spécialistes.

Or, comment se spécialiser dans des études et des pratiques, sinon avec le temps, sinon surtout quand on a la certitude d'avoir à consacrer sa carrière entière à l'exercice de cette spécialité?

\* \* \* \* \*

Or, que se passe-t-il? Le corps enseignant de l'Ecole des cadets, de l'Ecole militaire et de l'Ecole de guerre est recruté presque exclusivement parmi les officiers de toutes armes satisfaisant à certaines conditions d'aptitudes et d'ancienneté. Un concours fixe le choix parmi les candidats.

A cela rien à objecter. Ce mode de recrutement donne toute satisfaction.

Mais un professeur ainsi choisi, un professeur qui a du goût et des connaissances spéciales dans telle ou telle branche scientifique n'acquerra son vrai mérite, la pleine

possession de son cours et l'autorité vraiment efficace qu'après quelques années d'enseignement. C'est là une loi aussi vraie pour un officier que pour un civil, plus vraie même peut-être, l'officier n'ayant reçu aucune préparation pédagogique préalable.

Or, après huit ou dix années de ce professorat, dont 4, 5 ou 6, en général, sont passées dans la suppléance d'un titulaire plus ancien, l'officier chargé d'un cours est obligatoirement rappelé à l'activité. Il quitte l'école et rentre dans le rang. Un autre, novice comme lui-même le fut autrefois, prend sa place. Et ainsi de suite.

De sorte que sans cesse le corps enseignant de nos établissements d'enseignement militaire, dont deux correspondent certes à des universités par l'importance et la valeur des cours qui s'y donnent, sans cesse ce corps enseignant est renouvelé.

Quelle université, quel institut d'études supérieures admettrait semblable procédé? Il faudrait que, du jour où il a été reconnu apte à faire un cours devenu vacant, l'officier-professeur fût désigné pour cette chaire de façon à l'occuper désormais jusqu'à la fin de sa carrière. Cessant d'appartenir à l'armée active, il entrerait dans le cadre de réserve et toucherait des appointements équivalents à ceux que son maintien à la tête d'une unité lui aurait assurés. Il avancerait en grade, parallèlement à ses collègues de l'active.

Ce système aurait donc un triple avantage:

- 1° Il ne détournerait aucun officier de troupe de ses fonctions militaires;
- 2° Il assurerait la stabilité de l'enseignement et la spécialisation des professeurs;
- 3° IL doterait l'armée d'un grand nombre d'officiers de réserve. Or, on sait assez avec quelles difficultés s'opère le recrutement de ceux-ci.

\* \* \* \* \*

Tout ce que nous venons de dire pour le personnel détaché aux écoles, nous pouvons le répéter pour celui détaché dans les établissements de fabrication. Mais ici les inconvénients du système actuel sont plus considérables encore.

Nous possédons en Belgique:

Un arsenal de construction où de nombreuses équipes d'ouvriers confectionnent voitures, outils, harnais, etc., nécessaires à l'armée.

Une manufacture d'armes que confectionne partiellement les fusils, les carabines, les pistolets et les répare.

Une fonderie de canons qui fabrique en partie, transforme et répare le matériel de l'artillerie.

Une école d'électriciens, qui éduque le personnel spécial appelé à diriger et entretenir les installations électriques des forts.

Une école de pyrotechnie, où sont fabriquées les charges, ce que l'on appelle les "artifices", c'est-à-dire les fusées étoupilles, amorces; etc., de l'artillerie et une partie des munitions de l'infanterie.

Etc., etc.

Ce sont, on le voit, de véritables et vastes usines. Les produits qu'elles manufacturent sont délicats et compliqués. Elles, sont dotées forcément d'outillages

très perfectionnés, et la nature même de ce qui doit sortir de ces ateliers oblige ceux qui les dirigent à se tenir et à les tenir constamment au niveau des progrès les plus récents.

Ce sont des laboratoires, des fabriques où la science la plus neuve règne en maîtresse, où les recherches continuelles s'attachent à faire dire aux formules, aux équations, et aux épures le dernier mot de la précision et de la puissance.

À l'école de pyrotechnie surtout, où se triturent les poudres et des explosifs les plus périlleux et les plus mystérieux, il faut des spécialistes de tout premier ordre. Ce qui vient de se passer en France est, pris entre beaucoup d'autres, un exemple de l'impérieuse nécessité pour les armées et les flottes modernes de se voir doter de poudres et d'engins de déflagration d'une sécurité aussi absolue pour ceux qui les utilisent que d'une ravageante puissance auprès de l'adversaire.

Or, qui place-t-on à la tête de ces "établissements" et à la tête de chacun des ateliers qui les composent?

Des officiers dont personne ne songe évidemment à contenter la valeur militaire, mais qui n'ont pas la préparation indispensable ni la pratique capable de les mettre à même de se transformer du jour au lendemain en mécaniciens, en chimistes, etc.

Les commandants de ces établissements sont des majors ou des colonels parvenus à la fin de leur carrière et désignés à brûle-pourpoint, alors qu'ils ont 50 ou 60 ans d'âge, pour exercer cette direction technique dans un art et une science auxquels jusque-là ils ne se sont intéressés que de très loin, en curieux - ou dont ils ne se sont même pas préoccupés du tout.

Il est inutile de cacher, d'ailleurs, que ces fonctions sédentaires sont souvent données à de vieux officiers peu aptes à supporter encore les fatigues du commandement actif d'un régiment. Ce sont ces quasi-invalides qui s'installent pour deux, trois ou quatre ans là où il faudrait qu'un Berthelot ou un Krupp passât sa vie entière!

Le cadre subalterne de ces établissements est constitué par des officiers dont très peu font là un long séjour; ils n'y viennent que contraints et ont alors la seule préoccupation de s'en aller au plus vite. Ou bien des convenances personnelles très étrangères au désir de s'adonner de tout leur zèle à une spécialisation minutieuse les guide: par exemple, le souci de demeurer dans telle ou telle garnison, celui d'échapper momentanément à un chef qui déplaît, etc., etc.

Il existe notamment une règle dont l'inconséquence déconcerte. Tout lieutenant d'artillerie, arrivé au terme de son grade et à la veille d'être nommé capitaine, est tenu d'aller passer un ou deux ans, jamais plus, dans un établissement de fabrication. C'est presque pour tous une corvée, on le conçoit. Il est impossible, en tout cas, qu'en un aussi court laps de temps un officier, quelle que soit sa bonne volonté, rende des services dans des ateliers et des laboratoires.

Ici encore il faudrait donc un personnel stable. Comme dans les écoles les spécialistes passeraient dans le cadre de réserve le jour où ils entreraient dans un de ces établissements qu'ils seraient destinés à ne plus quitter.

Rien n'empêcherait d'ailleurs d'y faire entrer exceptionnellement, aux mêmes conditions, des chimistes et des ingénieurs civils que leurs travaux désigneraient spécialement pour cela: Il suffirait à ces candidats de se mettre 'en règle avec les obligations régissant le recrutement des officiers de réserve...

Nous entendons l'objection qu'on fera à ces idées. Elle est, en Belgique, toujours la même. Ce procédé, dira-t-on, va coûter les yeux de la tête.

Il est évident, qu'aujourd'hui, comme tant d'autres choses, à l'armée, nos écoles et nos établissements de fabrication sont des organismes au rabais. Les officiers détachés qu'on y emploie touchent uniquement de minimes indemnités: quelques centaines de francs, pas plus. Et luer solde n'est pas une charge supplémentaire, puisqu'ils continuent, à figurer à l'effectif de leurs régiments.

Ces économies ne sont qu'apparentes.

Il est indéniable que tous les ateliers de fabrication d'Anvers et de Liège travaillent de façon très coûteuse. Personne ne l'ignore, malgré qu'on n'aime pas à l'avouer. C'est le régime qui est cause de cet état de choses.

Gérés, conduits par des spécialistes, comme le sont toutes les usines, par leurs propriétaires, nos établissements trailleraient aux mêmes conditions que l'industrie privée. Ils devraient même travailler à bien meilleur marché, puisqu'ils n'auraient aucun capital à rémunérer, aucun dividende à distribuer. Ce serait donc la clientèle qui bénéficierait de ces réductions du prix de revient. La clientèle, c'est l'armée. Le bénéficiaire, ce serait le Trésor.

Eh bien! il est certain que ces économies compenseraient largement les dépenses occasionnées par la séparation radicale du cadre des officiers détachés de celui des officiers de troupe.

\* \* \* \* \*

Une troisième réorganisation nécessaire est celle du corps des officiers du génie. Ceux-ci ont deux services bien distincts à exercer. Les uns, constituant l'effectif du régiment proprement dit, y remplissent les fonctions de commandants de bataillon, de compagnie, de peloton. Ils ont, auprès des troupes de campagne et de forteresse des missions bien déterminées. Ils dirigent les travaux de tous genres qui sont dans les attributions des "sapeurs"; ils effectuent les destructions, etc., etc.

L'autre partie des officiers a des fonctions d'une nature différente. Ils dressent, en temps de paix, les plans de toutes les constructions militaires à ériger dans le pays, établissent les cahiers des charges, surveillent les travaux. Ils président aux réfections et réparations, tant aux casernes qu'aux forteresses, etc., etc.

Pourquoi ces officiers ne forment-ils pas un corps spécial, tout comme ceux de l'administration et de l'intendance? Pourquoi ne sont-ils pas des ingénieurs et d'architectes spécialistes, uniquement spécialisés, durant toute leur carrière, dans des besognes qui exigent une expérience et une constante étude des plus étendues?

Aujourd'hui les officiers du génie exercent momentanément le métier d'architecte, puis rentrent dans le rang et reprennent place à la tête d'une unité tactique. Quelques années plus tard ils sont chargés de nouveau de la Construction d'un fort ou d'une caserne pour, plus tard encore, revenir au régiment...

Partout, constamment, on constate à l'armée ces non-sens funestes à tous les points de vue. On y agit comme nulle part ailleurs, dans aucune administration, dans aucune entreprise privée.

Personne n'ignore et ne conteste que, chaque jour davantage, il est indispensable à un technicien, de n'importe quel ordre soit-il, de se tenir au courant de tout ce qui se fait, s'écrit, se publie dans la science à laquelle il s'adonne. Un travail, une assiduité, une curiosité de tous les instants lui permettront seuls d'être initié aux continuels progrès dont il doit faire l'application constante.

En d'autres termes, à côté de l'armée instrument de résistance et de combat, il est d'impérieuse nécessité de posséder une armée de préparation et d'entretien. Actuellement elles se confondent.

On exige de nos officiers d'être capables d'exercer, à brûle-pourpoint, différents métiers tout à fait différents les uns des autres et de ne les exercer que durant quelques mois ou quelques années. Il est déjà difficile de posséder toutes les qualités requises pour ne remplir de façon brillante qu'une seule mission continue et toujours semblable.

\* \* \* \* \*

### **La situation morale de l'armée.**

On a beaucoup écrit, on a beaucoup parlé à propos de la situation matérielle de l'armée. Il nous paraît qu'on ne s'est guère occupé de sa situation morale.

On s'est énormément attaché, depuis cinq ou six mois, à révéler au pays l'exact désarroi qui règne dans les effectifs, les armements, les approvisionnements, tous d'une lamentable insuffisance. Le moment est venu d'examiner si, même dotée du personnel et des chevaux, et des canons, et des projectiles indispensables, l'armée belge possède une organisation initiale susceptible de lui faire donner l'utile rendement attendu d'elle.

Nous croyons pouvoir affirmer qu'il n'en est rien. Nous allons tâcher de le prouver. Pas plus moralement que matériellement, notre armée n'est prête à remplir son rôle.

Certes, une pareille déclaration fera pousser des cris; on ira jusqu'à nous accuser d'antipatriotisme et à nous reprocher de semer la méfiance sans raison et de provoquer un funeste désarroi.

Nous prétondons, au contraire, que c'est le silence et l'optimisme de commande qui constituent le véritable crime, bien plus que l'aveu loyal des fautes et des erreurs.

Nos grands chefs devraient cesser de ressembler à ce général d'opérette qui demandait à un soldat si la soupe était bonne; et comme le pioupiou lui répondait qu'elle était mauvaise, interloqué, mais furibond, le général apostrophe le pauvre diable trop sincère: *“Espèce d'imbécile, je ne te demande pas si la soupe est mauvaise, je te demande si elle est bonne!”*

Il est incontestable que le Belge ne professe pas à l'égard de son pays un patriotisme exuberant. Non qu'il n'aime profondément son coin de terre, qu'il ne tienne de toutes ses forces à la liberté dont il jouit ; non qu'il n'estime hautement les avantages qu'il doit à l'indépendance du royaume et à la prospérité du pays; non qu'il ne soit persuadé que devenir Allemand, Français, Anglais ou n'imparte quoi qui ne serait pas Belge, serait pour lui une éventualité fort désastreuse. Mais tout cela, dont il est très convaincu, notre compatriote ne le dit jamais tout haut, ne le manifeste jamais bruyamment.

Son patriotisme est des plus taciturnes. Il a des airs de parenté avec le fatalisme oriental. Aussi éloigné du chauvinisme que de l'adoration servile, ombrageuse et silencieuse, il vaut mieux, en somme, que ce qu'il annonce à des yeux non prévenus.

Eh bien! ce sont des jeunes gens élevés dans ces principes sans exaltation, dépourvus des enthousiasmes qui s'affichent, dotés de ces mentalités qu'on pourrait croire avant tout égoïstes ou tout au moins indifférentes, qui arrivent chaque année à la caserne. La loi de 1909, en établissant le principe du service personnel, a légèrement modifié la qualité intellectuelle des recrues; mais, telle qu'elle est appliquée, ou plutôt éludée avec surnoiserie, cette loi de recrutement ne mêle pas encore ainsi qu'il le faudrait les éléments divers des différentes classes de la société.

Or, dans les conditions où elle sera appelée un jour à défendre notre nationalité, l'armée belge puisera beaucoup plus de force dans sa valeur morale que dans sa puissance numérique. Composée d'unités solides, dirigée par des chefs au prestige indiscutable, animée, du généralissime jusqu'au moindre soldat, de l'esprit de sacrifice et de la confiance mutuelle les plus inébranlables, elle sera capable de remplir efficacement son rôle héroïque.

L'énergie, la décision, le dévouement, l'enthousiasme seront des qualités bien autrement précieuses que la valeur balistique des canons et la portée efficace des fusils. Elles serviront du moins à nous faire sortir avec honneur d'un péril d'invasion et de conquête que tous les Belges valides eux-mêmes, armés et équipés à la diable, ne pourraient pas empêcher.

C'est chez les chefs, chez les plus humbles surtout, chez les gradés de tout en bas de l'échelle hiérarchique qu'il faudrait trouver la faculté sincère de communiquer l'audace du choc, la volonté de vaincre, la conviction du sacrifice nécessaire.

Possédons-nous ce cadre inférieur?

\* \* \* \* \*

Le Belge a pris la funeste habitude de tenir son armée pour une chose coûteuse, inutile, sinon néfaste. Des hommes tenus pour remarquables, des publicistes, des

députés se sont ingéniés à répandre ces croyances qui seraient stupides si elles n'étaient dangereuses. Que de fois n'a-t-on pas représenté la caserne comme un lieu de perdition morale?

Aussi avec quelle crainte, ou même avec quelle colère beaucoup de parents ne voient-ils pas leurs fils partir pour le régiment! Qui oserait contester que le jeune homme qui s' "engage" a toujours l'air de faire un coup de tête, de brûler sa dernière cartouche après quelque fredaine; se faire volontairement soldat était, jusqu'à hier, toujours à peu près se décerner un brevet de casse-cou, voire de dévoyé.

Le même discrédit s'attache longtemps à tous ceux qui partaient pour l'Afrique. C'est cependant avec ces "têtes chaudes" que fut créé, organisé le Congo. On peut professer à l'endroit de l'excellence ou du péril de l'annexion de cette énorme et riche colonie à la Belgique n'importe quel sentiment, personne ne nie que l'oeuvre accomplie là bas par les nôtres fut merveilleuse.

Une armée constituée en Europe avec cette même jeunesse virile, ardente, énergique ne serait-elle pas capable des mêmes actions d'éclat?

Hélas! ici l'exemple n'est pas venu de haut. La plaie morale n'a cessé de s'étendre chaque jour. Au lieu de lutter contre les vices d'organisation on les a accrus peut-être. Et le grand mal s'est répandu; il est irréparable si, de fond en comble, l'énorme machine militaire n'est pas démontée, puis reconstruite sur de tout nouveaux plans.

La confiance a disparu. Le soldat, l'officier subalterne n'ont plus confiance en des chefs qui n'ont rien fait pour eux. Les chefs n'ont plus confiance dans leurs subordonnés, qu'ils sentent découragés, sans désir et peut-être même sans capacité de remplir leur rôle de défenseurs intrépides de la patrie menacée.

### **Le soldat**

Chaque fois qu'un officier fait une conférence de régiment ou de garnison, après avoir exposé et développé un sujet d'ordre technique, après avoir risqué quelques remarques et critiques timides, il termine par un couplet immuablement stéréotypé: *"Toutefois, messieurs, personne ne doute que, le moment du danger venu, notre pays pourra compter sur son armée. Avec un auxiliaire aussi solide, endurant et discipliné que le soldat belge, nous renverserons tous les obstacles, nous tiendrons tête à tous les chocs pour la plus grande sauvegarde... indépendance... honneur... drapeau... patrie bienaimée."*

Applaudissements. La séance est levée.

Tous ces beaux effets de creuse rhétorique ne serviront de rien. Les Français se leurraient de pareilles phrases grandiloquentes à la veille de 1870...

Nous disons fermement que le courage du soldat belge, si grand qu'il soit, ne suffira pas à compenser notre manque de sérieuse préparation à la guerre. Il n'y suffira pas, parce que, fût-il plus vaillant que n'importe quel soldat du monde, il sera moins entraîné que son adversaire, il sera beaucoup moins bon "combattant" que lui.

Les Allemands mobilisés utilisent comme troupes de premier choc les deux tiers de leurs effectifs constitués au moyen d'hommes présents sous les armes et un tiers est composé de réservistes ayant quitté le service depuis un an ou deux au maximum, mais ayant été tenus au courant de leur métier par un ou deux rappels d'assez longue durée: On peut affirmer que c'est là une troupe vraiment homogène.

Même composition à peu près dans l'armée française.

Nos compagnies, elles, comprendront un quart d'hommes présents sous les armes au moment de l'alerte et trois quarts de réservistes ayant quitté le service depuis un laps de temps variant de un à huit années, avec, en tout et pour tout, comme rappel, une période de camp de un mois.

L'infériorité est-elle assez évidente? L'héroïsme et le patriotisme, même s'ils existent, peuvent-ils suppléer à la force physique, à l'entraînement, à l'habitude du maniement de l'arme, lesquels font évidemment défaut à ces vieux miliciens éloignés depuis trop longtemps des rangs? De plus, peut-on faire grand état de l'intrépidité et surtout du généreux sacrifice de sa vie chez un homme de 30 à 35 ans, marié, père de famille, ayant divers intérêts personnels à sauvegarder et des responsabilités matérielles et morales à envisager?

La discipline, cette force que Machiavel déjà trouvait bien supérieure à la bravoure la plus irrésistible, est-elle ce qu'elle devrait être dans une armée comme la nôtre? Personne ne voudrait l'affirmer.

Quel est l'homme de qui l'on peut dire qu'il se conduira en héros alors que cinq, dix et même vingt mois avant les hostilités il était un laboureur, un ouvrier, un étudiant aussi peu belliqueux que possible? Croit-on que le seul fait d'endosser une tunique fait d'un garçon pacifique, et peut-être même timide ou peureux, un combattant forcené?

Le soldat ne marche sous les balles ennemies avec l'insouciance du danger et la volonté de vaincre qu'il faut que si, sur sa nature première, une seconde nature, artificielle celle-ci, se superpose. Ce n'est pas parce qu'il le doit, parce que son chef le veut, que le soldat doit marcher de l'avant, mais bien parce qu'il a la conscience de l'impérieuse obligation patriotique qu'il remplit.

L'abnégation qui est son apanage, elle ne se manifeste que si le soldat est détaché totalement du milieu où il a vécu, s'il est imprégné d'idées tout autres que celles dans lesquelles il a été élevé.

Le temps seul peut opérer cette radicale transformation. Être un bon soldat, ce n'est pas uniquement savoir porter le sac, marcher des heures durant, toucher sur la dure et tirer bon parti d'un Mauser perfectionné. Être soldat, c'est surtout pratiquer une discipline rigoureuse, n'avoir d'autre idéal que de donner tout de soi-même, vie comprise, pour une idée, pour une grande cause, c'est ignorer jusqu'au sentiment de la conservation personnelle.

Moins longtemps la recrue passera-t-elle sous les drapeaux, plus sévèrement le régime nouveau devra-t-il lui être appliqué, afin de tuer jusqu'aux souvenirs de



l'éducation antérieure. Sévérité ici ne veut pas dire rudesse, bien entendu, mais c'est par la loi de l'exemple continu que doit régner le supérieur sur son subordonné.

\* \* \* \* \*

Du jour où, pour l'infanterie, la durée du temps de service est tombée de 28 à 20 mois, puis à 15, la discipline et le régime militaires auraient dû croître en fermeté proportionnelle.

Le contraire s'est présenté. De plus en plus, l'autorité s'est faite conciliante, "paternelle", pour employer l'épithète très à la mode en haut lieu.

Le mot est, en effet, souriant. L'officier père de ses hommes est une conception bien faite pour éveiller la sympathie. Hélas! Il semble qu'on l'a travestie. Le régime paternel n'est pas celui qui consiste à prendre un soin jaloux du bien-être des soldats, à veiller sur leur conduite, à préserver leur moralité, à leur inculquer patiemment les meilleurs principes, à ne prendre sur eux qu'une autorité bienveillante, mais ferme pourtant...

Etre paternel, chez nous, c'est ne pas punir. Et voilà tout!

Des généraux, des colonels, des majors jugent chaque jour mal des commandants de compagnie parce qu'ils punissent; ils les harcèlent de demandes d'explications, de rapports, les soumettent à d'humiliantes et dangereuses enquêtes.

Les meilleurs se découragent et deviennent vite... "paternels" à leur tour.

L'homme, sentant que nulle sanction ne châtie les fautes, estime, s'il est bien intentionné, qu'il se trouve la dupe, puisque bons comme mauvais connaissent les résultats d'une unanime et faible indulgence, d'une coupable indifférence.

Les grands chefs ne se rendent pas compte de cette situation; vivant loin du soldat, leur grade leur donna un prestige qui suffit dans les rares relations qu'ils entretiennent avec la troupe. Le commandant de compagnie, lui-même, n'en souffre pas trop. Mais dès que le contact devient fréquent et étroit, l'autorité sent le relâchement.

C'est au sous-lieutenant, au sous-officier consciencieux qu'il faut demander quel est l'exact état d'esprit du soldat. C'est à eux, à ces gradés inférieurs, sur lesquels repose l'exécution des conceptions des sommités militaires, qu'il faut demander ce qu'ils doivent faire pour obtenir l'exécution convenable du commandement de quelque banal déploiement en tirailleurs après une marche de 15 kilomètres.

Les généraux devraient de temps en temps descendre de cheval, sortir du cercle de leur état-major empressé et laisser là un instant les jumelles qui leur permettent de voir à 3 kilomètres de distance, pour jeter un regard, un regard qui veut voir, à 50 ou 100 mètres d'eux...

\* \* \* \* \*

Parmi les causes du relâchement de la discipline, à côté de ce régime découragé du traitement paternel et à côté de l'impossibilité de garder quelques mois d'affilée, sans aucune interruption, les hommes à la caserne, il faut considérer le danger des récentes pratiques sportives.

Ironie des choses! Erreur des compétences infaillibles! Le sport qui, sagement compris, eût dû fortifier l'armée, en est un dissolvant funeste.

Son but réel a été perdu de vue. Nos soldats ne se livrent pas aux sports en vue de s'assouplir, de s'affranchir, d'améliorer leur constitution physique. Le sport est devenu un instrument banal de la vanité, un moyen d'arrivisme de quelques chefs ambitieux

Certes, lorsqu'on s'ingénia à introduire le football, le scrime, la course pédestre, le jeu de paume dans l'instruction militaire, on entendit que, dans toutes les unités, les soldats s'appliquassent à pratiquer ces jeux. Il s'agissait d'éveiller et d'accroître les forces de tous et non pas de créer quelques virtuoses du ballon ou du tamis.

Il s'agissait de fortifier les poumons des recrues et non uniquement de faire remporter par des équipes de sélection des trophées aux Concours.

Ce n'est pas d'exercice physique rationnel, l'entraînement de chacun que l'on se préoccupe dans les compagnies, mais c'est d'y découvrir et d'y choyer un champion flatteur.

De même qu'on va dénicher, parmi les nouveaux arrivés de la levée, ceux qui jouaient du bugle ou du piston dans les fanfares de village pour faire d'eux des clairons ou des aspirants-gagistes, de même on s'enquiert des spécialistes de la course ou de la balle, on examine de près leurs capacités, on les groupe en équipes régimentaires, et ce sont ces seuls éléments, déjà entraînés, qui représenteront désormais la valeur sportive du régiment.

Lors des concours et des "coupes", les grands chefs qui assistent ou président à ces joutes, annoncées à coup de bruyante publicité, déclareront que le chef du corps qui possède le "team" victorieux est le plus soucieux de l'éducation corporelle de ses hommes.

### **Illusions! Erreurs! Bêtises!**

Le vulgaire troupier, lui, ne voit jamais un ballon de sa vie, et s'il joue parfois à la balle, c'est que, Wallon, il aime à se distraire, une fois le service fini, en se livrant, avec quelques copains, au jeu joyeux de son pays natal. Personne ne l'y encourage, parce qu'il n'a pas été classé, à son arrivée, comme "joueur d'élite". L'honneur sportif du régiment ne lui sera jamais confié.

Ce mal d'amour-propre ridicule s'est répandu jusque dans l'instruction du tir. Une "coupe de l'armée" a été créée il n'y a pas longtemps. Les équipes participantes devaient être formées des meilleurs tireurs des régiments, ce qui est logique. Au lieu de cela, qu'a-t-on fait? On a pris ces meilleurs éléments, oui; mais ils ont été entraînés à l'exclusion de tous les autres; ils ont été exemptés de la plupart des services; ils ont été l'objet de toutes les sollicitudes.

Le mal ne serait pas grand de voir une douzaine de privilégiés bénéficier de la vanité intéressée de leurs chefs. Mais la discipline de toute l'armée souffre énormément de cette situation.

Sous prétexte que quelques gaillards délurés, la plupart du temps de “fortes têtes”, sont chargés de défendre l'honneur (?) du régiment; sous prétexte qu'il faut les encourager, éviter d'atteindre de quelque manière que ce soit leur moral; afin, en un mot, de stimuler coûte que coûte leur émulation, on réserve à ces tireurs d'élite le maximum des faveurs, toute indulgence est acquise à leurs éventuelles fredaines. Malheur au commandant de compagnie qui, peu doué du nouvel esprit “sportif” de l'armée, s'avise de traiter les champions sur le même pied que leurs camerades. S'il punit ces merles blancs, la punition est discutée, suspendue, rayée même souvent; toutes les pressions sont bonnes pour amener ce commandant trop impartial à une meilleure compréhension de ses devoirs...

\* \* \* \* \*

Inutile d'insister sur la nature des sentiments qui animent le *vulgum pecus* des fantassins que l'ignorance des secrets du tir adroit au Mauser laissent modestement dans l'ombre.

La confiance, le respect, le dévouement; l'abnégation sont vite pour eux lettre morte - comme les triomphes dans les championnats.

\* \* \* \* \*

### **Le cadre**

*“Tant vaut le cadre, tant vaut l'armée.”*

C'est un vieil adage qui n'a rien perdu de son authenticité: Le cadre, c'est-à-dire l'ensemble des gradés inférieurs, avait déjà une importance capitale à l'époque où il s'agissait dans les combats de tenir les hommes bien massés et serres. La mission essentielle du sergent consistait alors à marcher, comme “guide” des aides, droit sur un point de direction. En dépit des obstacles, des balles, des périls de tous genres, il devait aller, aller toujours devant lui, les yeux sur le point fixé. Les caporaux, pendant ce temps, formaient, tels des joints de ciment, le lien qui assemblait, maintenait cohésifs les éléments de la ligne.

Dans le combat moderne, le rôle de ces gradés inférieurs est le même. Mais sa difficulté est grandie dans d'énormes proportions, parce que ces éléments, qu'il s'agit de guider et de lier entre eux; ne sont plus coude à coude: ils sont désunis, dispersés, flottants. Une tâche mécanique est devenue une mission d'initiative et d'intelligence.

Autrefois la compagnie massée était constamment sous l'oeil de son commandant et de ses officiers; elle marchait debout, impeccablement alignée.

Aujourd'hui, avec la méthode dite des “petits paquets”, au moment le plus critique de la lutte, les hommes, séparés les uns des autres, se couchent, rampent, profitent des moindres abris; des moindres masques; par groupes de 10 à 15 ils se portent en

avant par petits bonds successifs, conduits par les caporaux et par les sergents qui les entraînent et *choisissent eux-mêmes* le meilleur itinéraire. Ils échappent constamment à la vue des officiers qui ne les doivent retrouver qu'à l'endroit fixé pour un prochain ralliement.

Selon que ces gradés seront avisés, énergiques, qu'ils auront surtout du prestige et qu'ils seront respectés, ils arriveront avec leurs hommes au point voulu. Dans le cas contraire, ils verront ceux-ci s'éparpiller à la débandade ou demeurer terrés derrière le premier abri occupé.

Le sort de la plus belle conception tactique dépend de la façon dont ces humbles serviteurs seront aptes à conduire leurs soldats.

S'ils ne valent rien, en vain, sous les balles, les officiers se multiplieront-ils. Eh bien! que fait-on en temps de paix pour préparer le cadre à pareilles délicates fonctions?

### **Le caporal**

Le caporal - n'ayons pas peur des mots - est le martyr de l'armée:

Ce grade, créé l'époque des guerres continuelles; était donné aux soldats qui s'étaient distingués devant l'ennemi. Il constituait bien plus un signe d'honneur qu'une marque d'autorité.

Fréquemment illettré, le caporal avait son passé de gloire. Celui-ci en imposait à la recrue. Il témoignait de l'ancienneté du titulaire en même temps que de sa bravoure.

De plus, le jeune soldat savait qu'il pouvait le prendre en exemple; il cherchait à se modeler sur lui. Menant la même vie que les simples troupiers, avec qui il logeait en commun, le caporal était tout simplement l'instructeur naturel de les cadets. Le contact permanent, loin de nuire, était des plus avantageux.

Mais de nos jours, et en Belgique surtout, qu'est un caporal? Quel est son passé guerrier? Ou puise-t-il son prestige? Quelles sont ces connaissances et son expérience?

Sont nommés caporaux des jeunes gens, en majorité volontaires et âgés de 17 ans, jalouxés par le milicien, qui déteste d'instinct cette "graine de sous-off". Le grade de caporal n'est plus une récompense; il est un privilège. Il permet de soustraire aux corvées, aux besognes les moins agréables du métier, quelques favoris frais émoulus de l'Ecole régimentaire.

Le métier de soldat, à la caserne, dans le rang, ils ne le connaissent même que peu, ces jeunes caporaux qui quittent les rangs des classes de l'école.

Il est d'aspect très juvénile, presque délicat, ce caporal encore très gamin de caractère. Il est bien plus apte à jouer et plaisanter qu'à commander: peut-on lui en faire un grief? Il a souvent quatre ou cinq ans de moins que les braves mais frustes paysans de son escouade et surtout que les frondeurs venus des ateliers des grandes villes.

Quelle autorité peut avoir celui-là qui, au point de vue métier militaire proprement dit, est moins expérimenté que les sous-ordres? Il vit la même vie qu'eux; il loge et mange avec eux ; il partage la même chambrée que 20 ou 25 gaillards autrement roublards et solidement bâtis que lui. Ou bien il sera leur bête noire, vivre solitaire, dans un farouche isolement; ou bien il sera familier et abdiquera de ce fait toute possibilité d'un ascendant quelconque.

Il ne faut pas un mois de caserne au jeune caporal arrivé plein d'illusions de l'Ecole pour être rendu à l'exacte conception des choses. Indifférent, désabusé, il perd tout enthousiasme et laisse se dérouler la vie dans le plus de calme et d'insouciance possible.

C'est parmi ces désenchantés qu'il va falloir recruter le sous-officiers...

Le remède, demandera-t-on? Oh! il existe. Il suffit de voir ce que se fait dans d'autres armées, en Allemagne, par exemple. Il faut retirer les caporaux de la chambrée, les traiter comme des "sous-officiers inférieurs" et non plus comme des "soldats supérieurs". En d'autres termes, le caporal ne doit pas avoir un galon de plus que le soldat, il doit avoir un galon de moins que le sergent.

Et la mission de responsabilité de l'ordre et de la propreté de la chambrée, celle de conduite des quelques hommes d'une corvée ou d'une garde, ce seront les plus anciens et les plus méritants soldats de première classe qui les rempliront. Et ces soldats d'élite ne seront plus choisis uniquement "parmi les bons tireurs", comme le prescrit naïvement le règlement, mais parmi les miliciens et surtout les rengagés intelligents et énergiques.

### **Le sous-officier**

L'habillement, la solde, la nourriture, le logement, les permissions du sergent ne sont pas ceux du soldat. Sa mentalité est toute différente. Son autorité est nettement établie, malgré l'affaiblissement du sentiment d'obéissance; mais, à défaut d'empressement, le soldat fait preuve de docilité. Seulement, ce qui est tout à fait absent de l'un à l'autre - et d'une façon à peu près générale - c'est la sympathie et l'attachement. On rencontre ceux-ci bien plus fréquemment entre soldats et officiers qu'entre soldats et sous-officiers.

Il n'y a à cela rien d'étonnant. Se souvenant des avanies subies quand il était caporal, ayant gardé la rancune de toute son autorité inutilisable, le sergent ne s'intéresse pas à les inférieurs. Il ne remplit de ses devoirs que ce que lui commande la lettre des règlements, ce qui est palpable et matériel, ce qui peut être constaté, contrôlé, vérifié par le supérieur. Au vrai sentiment du devoir se substitue le souci d'échapper aux ennuis et aux punitions.

D'ailleurs, les sous-officiers se sentent peu appuyés par leurs chefs. Ils n'ignorent rien des théories du fameux "régime paternel" et savent que leurs observations sont souvent sans suite.

Et puis, comme caporaux, nous l'avons dit, ils sont entraînés à la pratique de l'insouciance et du découragement.

Ce qui manque au cadre, du haut en bas de l'échelle, c'est l'illusion. A peine a-t-on le goût du métier ou si on l'a c'est uniquement par satisfaction d'occuper une situation suffisamment rémunératrice. Etre soldat, caporal; sous officier, officier même dans une armée telle que celle qu'on a réalisée en Belgique, ce n'est plus se vouer à un noble apostolat patriotique, c'est s'acquitter le plus commodément possible des sujétions, et des obligations d'une espèce de fonctionnarisme terre-à-terre.

### **Instruction du cadre**

Comment prépare-t-on à son rôle guerrier ce cadre dont nous avons montré que la mission sur le champ de bataille est de toute première importance?

Le règlement sur les exercices et les manoeuvres de l'infanterie dit avec raison:

*“Chaque gradé doit être à même d'instruire les soldats et de remplir non seulement les fonctions de son grade, mais encore celles du grade supérieur au sien.”*

Il dit aussi: *“Tout chef, depuis le capitaine, est responsable de l'instruction de l'unité placée sous son commandement.”*

Et allez donc! Que le commandant de compagnie se débrouille.

Sur une année entière on lui donne quatre mois pour instruire les recrues; perfectionner les anciens, dresser son cadre. Le règlement l'oblige, après ce délai, à passer à “l'école de bataillon” et à “l'école de régiment”.

Or, ici tout est leurre. Encore une fois tout n'est que décor et trompe-l'oeil.

Impossible, pendant ces quatre mois attribués au commandant de compagnie, de s'occuper de son cadre.

Tant que dure l'instruction élémentaire des recrues, c'est-à-dire pendant trois mois sur quatre, on laisse bien les anciens soldats à sa disposition, mais comme les effectifs sont réduits (les recrues ne participent pas aux services généraux), ces anciens moment la garde, sont de corvée, employés, détachés; en permission, à l'hôpital, etc., c'est-à-dire en réalité dispersés. Il serait intéressant de voir combien de jours par trimestre un commandant de compagnie pourrait réunir les 20 hommes strictement nécessaires à la constitution d'une escouade présentable, capable de donner au caporal l'idée d'un commandement effectif. Inutile, à plus forte raison, d'espérer jamais mettre entre les mains d'un sergent une section d'un effectif double.

Ceci n'est jamais possible pendant cette période. Toute affirmation contraire est une imposture.

Dès lors, comment enseigne-t-on leur métier à ces gradés? Certains commandants s'entendent pour réunir à tour de rôle leurs compagnies deux par deux ou trois par trois; mais alors, deux ou trois chefs interviennent dans l'instruction. Et que deviennent la responsabilité du commandant et l'indépendance de la compagnie?

D'ailleurs, la chose est flagrante: une fois les hommes de deux compagnies mélangés, rien ne va plus. Les hommes, peu disciplinés, ne montrent aucun zèle vis-à-vis des chefs étrangers. C'est connu, cela crève les yeux. Mais on ne le dit pas, évidemment.

D'autres se contentent de leur effectif dérisoire. Et le sergent commande 14 à 15 hommes, le caporal 7 à 8 (quand on a pu rassembler tous les anciens, ce qui est exceptionnel).

S' imagine-t-on que le caporal et le sergent, avec ces escouades et sections fantômes, auront appris quelque chose? Or notez-le - j'y insiste - ces effectifs sont encore des exceptions.

Reste le quatrième mois de cette période. Le commandant va faire marcher les recrues avec les anciens. Il pourra compter 50 à 60 soldats dans les rangs. Mais, pendant ce mois, il doit achever d'inculquer à les soldats leurs devoirs en service en campagne; il doit leur faire effectuer les exercices en rangs serrés relatifs à la compagnie; il doit faire travailler les officiers dans le commandement de leur peloton. Comment veut-on qu'il s'occupe des cadres? D'ailleurs, logiquement, au moment où le commandant prend le commandement, tout son cadre devrait être dressé.

\* \* \* \* \*

Ouel serait le moyen d'arriver à sela?

Mais au lieu d'attribuer 4 mois, que l'on donne 6 mois, comme avant, au commandant de compagnie, et que l'on spécifie que l'instruction des recrues à l'école du soldat étant terminée, deux mois seront consacrés à l'instruction des cadres inférieurs.

Car ici se présente encore cette anomalie incroyable. Au temps où le soldat était 28 mois et où les effectifs étaient assez fournis pour former des bataillons et des régiments, les recrues et les anciens restaient 6 mois à la disposition de leur commandant de compagnie.

Depuis qu'il ne sert plus que 20 et 15 mois, depuis que, plus que jamais, par suite de la diminution du temps de présence sous les armes, le commandant de compagnie doit avoir mieux sa troupe en main, on réduit à 4 mois le temps disponible pour les écoles de bataillon et de régiment, qui ne peuvent se faire, faute d'effectifs.

C'est insensé, mais c'est ainsi. On peut affirmer que, sauf pendant un mois de camp, les 2., 3., 10., 11., 12. régiments de ligne et le 3. régiment de chasseurs ne peuvent jamais faire d'école de régiment, parce qu'ils ont un bataillon détaché, et les autres régiments la font dans de telles conditions qu'aucun fruit ne peut en être tiré.

On peut affirmer que si l'école de bataillon peut se faire ce n'est que dans des conditions médiocres et dans des circonstances rares.

Et c'est pour arriver à pareil résultat que l'on diminue de deux mois l'instruction propre du soldat, que l'on vicie complètement l'instruction du gradé inférieur ou plutôt qu'on l'annihile!

Il y a plus: à partir du moment où les colonels, majors, n'ont pas sous leurs ordres des effectifs au moins égaux à la moitié de ceux qu'ils auraient en temps de guerre, ils ont tout intérêt à ne faire les exercices qu'avec le cadre des officiers, car, en campagne, ils ont à veiller à deux choses:

1) donner des ordres, ce qui peut s'apprendre sans troupe;

2) conduire des masses, ce qui ne s'apprend qu'avec de gros effectifs. Avec les squelettes que nous possédons, ils ne peuvent guère que se fausser les idées.

Ce qui n'est pas moins certain, c'est que toutes leurs combinaisons tactiques reposent sur la conduite de la compagnie, que l'école de bataillon n'existe plus et que l'on pourrait sans peine la réunir à l'école de régiment.

Pourquoi, alors, le règlement maintient-il ces dispositions illogiques, ces divisions surannées?

Parce que cela fait bien dans le décor, parce que l'Allemagne, la France, qui ont des effectifs renforcés, procèdent de cette façon, ce qui est logique; parce que ceux qui font nos règlements, au lieu d'en élaborer qui s'adaptent à l'armée belge, trouvent plus facile de copier servilement l'ouvrage tout fait de nos voisins.

Et voilà où nous en sommes arrivés. Pénurie d'effectifs, pénurie de matériel, pénurie d'approvisionnements, mais aussi pénurie de gradés inférieurs aptes à conduire.

Ce vaste décor, déjà défectueux dans son ensemble, chancelle faute de base solide. Le corps des officiers faisant réellement le service s'en rend compte; il n'est pas aveuglé par l'optimisme officiel des ministres et des bureaux et ne se laisse pas imposer une satisfaction de commande. Par discipline et aussi par découragement de ne pas se voir soutenu, il se tait; mais il en a assez et, à son tour, il se laisse aller aux reproches et à la colère.

**“Il y a quelque chose de pourri dans le royaume du Danemark.”**

Il est temps qu'on y remédie et que les chefs à qui il incombe de voir, d'inspecter, se donnent la peine d'ouvrir les yeux et de réfléchir et, ayant vu et réfléchi, aient le courage de parler. Ce jour-là, mais pas avant, la Belgique sera sauvée et sera prête.

## **Un projet de réforme de l'armée.**

Les lignes qui suivent ne formulent pas un projet complet et détaillé de réorganisation de l'armée. Nous ne voulons qu'indiquer les grandes lignes d'un système qui donnerait à la défense nationale le caractère de la force et de la stabilité.

C'est pourquoi bien des questions importantes, telles que l'étoffement des unités, les méthodes d'instruction, etc., ne sont pas même effleurées ici. Nous nous occuperons seulement de la formation et de la répartition d'une bonne armée sur le pied de paix, de ses effectifs de paix et de guerre, du mode de recrutement qui donnerait ces effectifs, de la dépense budgétaire que cette armée nous vaudrait et de son rôle efficace pour la couverture de la mobilisation et la défense du pays.

### **Les forces nécessaires**

L'essentiel pour la défense du pays n'est pas d'avoir des forteresses peu garnies d'hommes et une armée de campagne faible. Ce qu'il faut, c'est, avant tout, une forte armée de campagne. Les forteresses viennent par surcroît.

Nous posons en principe qu'il faut, pour défendre le pays, empêcher le passage d'un belligérant, soit par le sud, soit par le centre, ou opposer à l'envahisseur qui voudrait



nous annexer une résistance suffisante pour nous permettre de nous retourner et d'obtenir des secours, **une armée de campagne de 200.000 hommes.**

Le rôle de cette armée est de combattre, au centre du pays, contre un envahisseur disposant de forces considérables, ou d'aller au loin, au fond du Luxembourg ou en un point quelconque du pays, attaquer le violateur de notre neutralité.

Quant aux forteresses, il faut leur donner des garnisons fixes et mobiles pleinement suffisantes. Liège et Namur doivent être en tout temps à l'abri d'un coup de main et devant disposer ensemble en temps de guerre, de 60.000 soldats pour défendre ces positions et pour couvrir le passage de la Meuse par l'armée de campagne.

Anvers complètement achevé pourra, pour la première fois, remplir son rôle de réduit national. Si l'armée de campagne passe la Meuse ou s'éloigne d'Anvers, nous estimons que 100.000 hommes sont nécessaires pour défendre la place.

Par conséquent, il nous faut, sur le pied de guerre, une armée de 360.000 hommes: 200.000 hommes à l'armée de campagne, 60.000 dans les places de la Meuse et 100.000 à Anvers.

Ce chiffre n'est ni fort ni faible. Il ne peut être sérieusement critiqué. C'est un chiffre "riche", qui donne du jeu et des ressources multiples à notre défense, mais c'est un chiffre modéré. Il représente dans son Total et dans ses trois grands postes le double des effectifs dont nous disposons aujourd'hui: 100.000 hommes en campagne, 30.000 environ sur la Meuse, 50.000 environ à Anvers, 180.000 soldats en tout. **Nous ne tenons pas compte des gardes civiques.**

Nous disons que le chiffre de 360.000 hommes est un chiffre riche. Si nos lecteurs nous demandaient d'indiquer le chiffre qui représenterait, selon nous, ce qui est indispensable comme effectif de guerre, nous dirions qu'il peut y avoir évidemment une certaine marge dans les appréciations, mais que, du moment qu'on descend au-dessous de 300.000 hommes, un des trois éléments de notre défense, armée de campagne, Anvers ou places de la Meuse, ne dispose plus du nombre d'hommes nécessaire pour qu'on puisse en tirer tout le profit possible et faire face à toutes les éventualités. Nous dirions, en outre, qu'il est de stricte obligation d'avoir au moins 325.000 hommes, cadres compris.

Il faut, en outre, que l'armée sur le pied de paix soit assez nombreuse pour couvrir la mobilisation, s'opposer avec un succès certain à toute attaque brusquée à l'est, au sud ou des deux côtés à la fois, de manière à donner le temps à l'armée mobilisée et concentrée de se porter, complètement prête, contre l'envahisseur. Un effectif de 65.000 à 70.000 hommes semble le minimum de ce qui est nécessaire pour accomplir cette tâche aux multiples aspects. C'est 25.000 hommes environ de plus que nous n'avons actuellement sur le pied de paix.

**Conclusion:** la défense du pays sera assurée contre l'invasion brusquée par une armée permanente de 65.000 hommes au moins, répartie de manière à couvrir la mobilisation de toutes parts; sur pied de guerre, l'armée comptera de 325.000 à 360.000 hommes.

**Comment les avoir?**

Comment nous assurer ces effectifs?

Point n'est besoin de bonleverser notre système de recrutement. Il suffit de décider qu'au lieu d'un fils par famille, l'armée en prendra deux.

La formule un fils par famille peut donner un contingent annuel de 20.000 hommes. Elle ne donne pas cela actuellement parce qu'on dispense, parce qu'on réforme à tour de bras, parce que de multiples influences agissent pour soustraire une foule de jeunes gens au service militaire. Mais bien appliquée, elle donnera ce rendement de 20.000 hommes, d'autant plus que le contingent doit augmenter automatiquement jusqu'en 1921, époque à laquelle commencera un fléchissement.

De l'examen des statistiques relatives aux naissances, aux mariages, au sexe des enfants, au nombre d'enfants par famille, et dans le détail desquelles nous ne pouvons entrer ici, nous estimons que l'appel d'un second fils par famille, strictement appliqué, donnera annuellement un contingent supplémentaire de 10.000 hommes.

La formule deux fils par famille donnera donc un contingent annuel de 30.000 hommes, soit, avec le temps de service actuel, et avec quelques milliers de volontaires, une armée sur le pied de paix de 65.000 à 70.000 hommes.

C'est de qu'il nous faut. S'il y avait un déficit, on pourrait appeler les troisièmes fils qui porteraient le contingent à 35.000 hommes. Mais, nous répétons que deux fils par famille suffisent, pendant les années qui vont suivre, pour donner 30.000 hommes.

Voilà pour l'effectif de paix. L'effectif de guerre de 360.000 hommes sera fourni par quinze classes de milice donnant 338.000 hommes, en tenant compte d'un déficit total de 25 pour cent, déchet d'usure et déchet de mobilisation largement calculés.

Ce chiffre de 338.000 hommes donne 360.000 hommes avec les volontaires de carrière, des officiers, etc. Avec treize classes, on atteindrait, de la même manière, un chiffre voisin de 325.000 hommes, notre minimum du début, qui nous donnerait encore 175.000 hommes en campagne, 60.000 hommes dans les places de la Meuse et 90.000 hommes à Anvers. Avec treize classes, nous avons donc le nécessaire; avec quinze classes, nous sommes à l'aise.

**Ce que cela coûtera**

Qu'est-ce que cela coûtera?

Nous ne nous préoccupons que des dépenses ordinaires. Il y aura en plus, évidemment, des dépenses de premier établissement, des achats de matériel, etc., mais ce qu'il importe de savoir, c'est ce que cela coûtera annuellement.

Un calcul fort simple nous le montre avec une rigueur suffisante.

En évaluant, selon les budgets français et allemand, à 1.200 francs environ, ce que coûte en moyenne un homme par an - et ce chiffre de 1.200 francs est intermédiaire entre le chiffre français de 1.150 francs et le chiffre allemand de 1.398 francs - nous voyons qu'à une armée de 65.000 hommes correspond une dépense régulière de 78.000.000 de francs.

Nous pouvons encore calculer d'une autre manière, aussi simple. Actuellement, notre armée de 42.800 hommes nous coûte 55 millions de dépenses ordinaires. Une armée de 65.000 hommes correspond, par une règle de trois, à une dépense de 84.000.000 de francs.

Prenons le chiffre moyen de 80 millions. C'est là ce que coûtera la nouvelle armée. C'est aussi un chiffre "riche", tenant largement compte de tous les besoins. On pourra se contenter de moins: de 75 millions, par exemple. Mais ce n'est pas nous qui le proposerons.

Mais il faut supprimer la rémunération, qui coûte 14 millions par an en sus des 55 millions susdits. En la conservant seulement pour les indigents, soit 4 millions par an, il nous reste encore un boni de 10 millions. Nous disposons donc immédiatement pour l'armée de 65 millions payés actuellement.

**Il y aura d'autres économies: sur la garde civique**, par exemple, on retrouvera au moins un demi-million. Au surplus, chacun sait qu'il y a de réelles économies à faire dans l'armée même. Et le pays supporte des charges pour des casernes, des bâtiments d'école, etc., d'un luxe parfaitement inutile, charges que l'on ferait bien mieux d'affecter à l'entretien des troupes. Dire que, de tous ces chefs, nous pouvons attribuer au budget de l'armée, sans grever le trésor, environ 5 millions par an, n'est pas exagéré. Mais nous n'avons pas besoin de recourir à cette considération. La différence entre 65 millions que nous avons et 80 millions qu'il nous faut est de 15 millions. Le trésor peut, sans doute, supporter cette légère augmentation des dépenses. S'il ne le peut pas, le pays est prêt à donner au Parlement les moyens de trouver les 15 millions supplémentaires.

**La répartition de l'armée. - Le système des camps et les troupes de couverture.**  
Cette armée de 65.000 à 70.000 hommes, il faut la répartir de manière qu'elle couvre la mobilisation.

Nos garnisons sont distribuées en dépit du bon sens. On y voit de la cavalerie au centre et de l'infanterie à la frontière. Le pays est librement ouvert à l'invasion par l'est, et il suffit qu'un belligérant prise la Meuse au nord de Visé pour qu'il arrive presque sans coup férir sur Bruxelles ou sur Anvers. La situation est analogue sur la frontière française, au nord de la Sambre.

Le centre du pays, les neuf dixièmes de la population, sont donc à la merci de l'invasion brusquée. Pour un pays peu profond comme le nôtre et ouvert de tous côtés, c'est le danger le plus immédiat auquel il faut parer.

Cette idée est en corrélation étroite avec la formation et l'entraînement de l'armée dans des camps d'instruction.

Il faut que l'armée donne en temps de paix des troupes de couverture nous venons de le voir. Deux camps, l'un à l'est, l'autre au sudouest, nous donneraient cette couverture. Cela se concilie-t-il avec l'instruction des troupes?

Nous dirons que la méthode des camps d'instruction est la méthode indispensable pour donner à notre armée, dont le temps de service est moindre que celui des troupes que nous aurions à combattre, toute sa valeur guerrière.

Il est impossible de former un soldat en garnison. Principe reconnu par tout le monde. On forme les soldats dans des camps d'instruction. Un séjour au camp vaut dix séjours de même durée à la caserne.

Les meilleures troupes de Napoléon sont celles qu'il a formées dans les camps d'instruction de la Manche. Ce sont ces troupes qui ont fait Austerlitz. Qu'en résulte-t-il?

D'abord qu'il faut supprimer la plupart des garnisons.

Il faut toutefois maintenir des garnisons à Anvers, Liège et Namur, villes fortifiées.

Il faut, en outre, maintenir une garnison à Bruxelles, capitale du pays et lieu de résidence du Roi.

Ensuite, il faut créer deux grands camps d'instruction: l'un à Beverloo, face à l'Allemagne, l'autre dans l'ouest du Hainaut, face à la France.

Le gouvernement achèterait les plaines incultes situées au nord de Beverloo et agrandirait donc ce camp. Il achèterait, de même, les terrains nécessaires dans le Hainaut entre Mons et Tournai. Diverses opérations effectuées à ce propos peuvent diminuer sensiblement le prix de ces appropriations.

C'est dans ces camps que serait instruite et exercée, pendant toute l'année, la majeure partie de l'armée.

### **Avantages des deux camps**

Les avantages de ces deux camps sautent aux yeux:

1° Stratégiquement, ils sont placés à la frontière, sur la ligne d'invasion directe de nos puissants voisins.

2° Au point de vue de la formation du soldat, ils nous donneraient des troupes manoeuvrières dans toute la force du terme. Ces troupes auraient l'espace, ce qui est capital, car nos manoeuvres de garnison servent à bien peu de chose; l'esprit en est faussé, l'initiative est nulle, par suite de l'exiguïté du terrain des opérations; les effectifs sont ridicules; en un mot, tout est canalisé dans des limites intolérables, portant un préjudice grave à l'instruction du commandement, des cadres et des troupes.

3° Au point de vue de la santé, de l'entraînement, de la valeur physique, nos soldats gagneraient considérablement à être soumis à cette vie au grand air, à ces exercices excellents de marche et de gymnastique à la campagne. Nos jeunes gens des villes en sortiraient transformés, nos jeunes campagnards y gagneraient l'allure alerte que la ville ne peut leur donner.

4° Au point de vue moral, les avantages ne seraient pas moindres. Ce serait pour nos jeunes gens l'éloignement des grandes villes pendant toute la période du service militaire. On redoute, pour les campagnards, l'influence de la ville. Celle-ci est loin d'être complètement mauvaise, car elle dégrossit l'homme et le raffine. Néanmoins, il est incontestable que la vie au camp conserverait mieux à nos jeunes paysans la robustesse de leurs moeurs. Quant aux jeunes citadins, ils se retremperaient dans la

simplicité de la vie champêtre et y puiseraient le besoin des exercices physiques et du sport, soutien assuré de l'esprit militaire, et que la caserne ne parvient pas toujours à éveiller.

5° Un tel système de formation individuelle et collective et d'entraînement systématique permettrait peut-être, après mûr examen, de diminuer le temps de service. Qui dit qu'on ne pourrait pas arriver au service de douze mois?

6° Enfin, les deux camps auraient cet avantage de pouvoir se soutenir mutuellement, par un réseau de chemin de fer et par de nombreuses voies de communication.

Celui des envahisseurs qui mettrait le premier le pied sur notre territoire se verrait immédiatement aux prises avec les troupes du camp-frontière. L'autre camp arriverait au secours et formerait ainsi une puissante avantgarde, précédant et le reste de notre armée de campagne mobilisée, et, éventuellement, les forces du belligérant qui aurait respecté notre neutralité et qui, d'accord avec nous, peut se porter à notre secours. La liaison intime entre les deux camps serait établie par la garnison de Bruxelles.

Notre armée aurait donc, en toutes circonstances, même si la frontière était violée des deux côtés à la fois, le temps de se mobiliser. Deux cent mille hommes seraient sur la rive gauche de la Meuse et de la Sambre; les places de la Meuse, en tous temps pourvues d'une bonne garnison de plusieurs milliers d'hommes, n'auraient rien à craindre d'un coup de main et opéreraient sans obstacle leur mobilisation rapide.

Anvers, enfin, serait aussi garni de troupes. Quel est le belligérant qui aventurera, dans ces conditions, ses armées sur la rive gauche de la Sambre et de la Meuse?

Quant à l'invasion brusquée sur la rive droite de ces cours d'eau, elle reste possible, mais peu probable, car elle n'intéresserait que le dixième de notre population, et n'empêcherait par notre mobilisation. Des mesures pourraient cependant être prises, par surcroît de précaution, pour assurer le rappel des réservistes du Luxembourg et la réquisition des chevaux, mais nous n'entrerons pas ici dans ces détails

N'ayant pu empêcher notre mobilisation, quel serait le sort du belligérant qui s'avancerait à travers le sud du pays? Etant donnés les effectifs actuels des armées française et allemande, peut-on admettre qu'un des belligérants viendrait affronter pour l'avantage du passage par le Luxembourg, une armée de campagne de 200.000 hommes qui peut, si les circonstances sont favorables, être portée à 250.000 hommes, au cas où Anvers ne serait pas menacé directement et où l'on pourrait en distraire les troupes de la défense mobile à condition de remplacer celles-ci en rappelant de plus anciennes classes? Cette armée de 200.000 hommes, protégée par les têtes de pont de Liège ou de Namur, opérerait en flanc et sur les derrières de l'ennemi, c'est-à-dire dans des conditions qui ont assuré presque toujours la victoire, dans la situation où était Blücher à Waterloo. La défaite du violeur de notre neutralité, à moins d'in vraisemblables erreurs de notre part ou de la part du belligérant ami, serait presque fatale.

Ce résultat ne peut absolument pas être atteint avec une armée de campagne de 100.000 hommes, lesquels, s'ils opèrent un peu loin, ne seront jamais que 60.000 hommes en contact avec l'ennemi, par suite de la garde des communications, de la nécessité de protéger la retraite par des troupes de flanquement et de l'insuffisance des garnisons mobiles prévues pour Liège et Namur.

Au contraire, avec une armée de campagne de 200.000 hommes et avec 60.000 hommes dans les têtes de pont, notre neutralité serait à l'abri de toute atteinte. Notre indépendance même serait fortement sauvegardée. Nous aurions réalisé la formule; nous armer pour ne pas devoir combattre.

### Quelques détails

Le système des camps d'instruction provoquera peut-être la crainte de voir la vie de nos officiers quelque peu assombrie par la nécessité de vivre à la campagne, hiver comme été.

Il n'est pas besoin de faire remarquer que nos officiers sont au service de la patrie et qu'ils sont prêts à tous les sacrifices. Mais il est utile de faire remarquer que ces sacrifices provoqués par le service des camps peuvent être réduits au minimum.

Il n'est pas nécessaire, en effet, que les officiers habitent les camps d'instruction. Ils doivent pouvoir habiter où ils veulent avec leur famille. Il suffit de leur donner un libre parcours en chemin de fer et de relier les camps aux villes proches par le tramway, le vicinal, le chemin de fer. En outre, le service peut être facilement organisé de façon que l'officier puisse se consacrer, comme maintenant, à ses affaires personnelles, sans que l'instruction de l'armée et la discipline en souffrent.

Aussi nul officier aimant l'armée et le pays ne protestera-t-il contre les camps d'instruction. Il reste, au surplus, des garnisons dans quatre grandes villes.

Quelle serait la répartition des effectifs?

En tablant sur 65.000 hommes, on pourrait approximativement répartir ainsi l'armée sur le pied de paix:

20.000 hommes dans le camp est.

20.000 hommes dans le camp ouest.

5.000 hommes à Bruxelles.

20.000 hommes partagés entre Liège, Namur et Anvers.

Il y aurait lieu de tenir compte ici que Liège est extrêmement exposé, près de la frontière, et qu'il y faut une forte garnison permanente. Anvers, au contraire, dans notre système, est couvert par les deux camps, comme tout le centre du pays, et n'a pas besoin d'une garnison renforcée.

En attendant que les camps soient prêts, des troupes devraient être logées à Beverloo; Tirlémont, Diest, Hasselt, Saint-Trond; c'est-à-dire groupées en garnisons voisines au nord de Liège et à l'est d'Anvers, de manière à remplir provisoirement leur rôle de couverture. La même disposition devrait être prise au sud-ouest en attendant l'inauguration du camp hennuyer.

Brasschaet demeurerait polygone des exercices à feu de l'artillerie.

En passant, faisons remarquer que l'ordre inférieur serait aussi bien garanti par le dispositif que nous préconisons que par les garnisons actuelles. **Ce qui restera de la garde civique** (jeunes gens n'ayant point servi) suffira, comme aujourd'hui, aux premiers besoins, et si l'appel de l'armée devenait nécessaire, nous avons un tel réseau ferré que les troupes seraient sur place immédiatement.

Les pages qui précèdent ne sont qu'une ébauche. Nous n'avons point la prétention d'avoir traité en détail et avec toutes les précisions chiffrées, la question de la réorganisation de l'armée. Tel que, cependant, notre projet paraîtra, nous l'espérons, suffisamment explicite pour mériter d'être étudié et approfondi.

Il demande au pays des sacrifices modérés en argent et en hommes, et hors de comparaison avec ceux que s'imposent nos grands voisins. Mais il nous donne la puissance militaire nécessaire pour que nous puissions nous défendre avec succès.

Et voyez quel résultat: assurer victorieusement la sécurité du pays par une armée de 65.000 hommes en temps de paix, de plus de 300.000 hommes en temps de guerre, appuyée sur nos forteresses et formée dans deux camps d'instruction faisant office de couverture; donner à la nation une jeunesse entraînée, alerte, vigoureuse physiquement et moralement; provoquer une splendide floraison du patriotisme belge et fonder enfin notre nationalité sur le sentiment vivace du devoir militaire accompli.

(signé) X.Y.Z. (sic)

## Conclusions

### **Nous n'étions pas prêts au moment d'Agadir**

Rien de ce que notre enquête a révélé n'a été infirmé. En juillet, au moment critique, nous n'étions pas prêts. Nos places fortes, manquaient de tout: de munitions et de vivres. Il n'y avait pas de cartouches pour trois jours de combat. On n'était pas outillé pour fabriquer des fusées pour l'artillerie; il n'y avait pas de tables de tir pour les canons. L'infanterie n'avait pas de mitrailleuses.

La mobilisation aurait été impossible faute de matériel et d'officiers.

C'est avec raison que le général Dujardin a pu dire: *“Si la guerre avait éclaté lors de l'affaire d'Agadir, nous étions perdus et méprises: nous retombions dans l'esclavage.”*

### **Nous ne sommes pas prêts aujourd'hui**

La campagne du Soir n'a pas été veine. Il y a un reveil. Mais ce qu'on a surtout cherché, en haut lieu, c'est bien plus d'où nous venaient nos renseignements qu'à réparer les fautes commises.

Le ministre de la guerre a travaillé et fait travailler durant un mois à la préparation de sa défense. Il aurait mieux fait de travailler à la défense du pays. Nous le répétons: aujourd'hui: nous ne sommes pas plus prêts qu'hier! Nous avons là-dessus les aveux du chef de cabinet. Lisez ce qu'il disait à la séance de la Chambre du 15 novembre: “Je suis le premier à reconnaître que, dans le cadre tracé par la loi, bien des améliorations peuvent être introduites, lorsqu'elles ne pouvaient être envisagées hier à raison de la précédente loi de recrutement. Mais maintenant que les données de la loi sont et deviennent toujours plus certaines aujourd'hui que le travail de la mise en application s'achève, j'ai la conviction que nous pouvons songer à renforcer une série de réformes de nature à renforcer considérablement la valeur de notre armée. Et pour qu'il n'y ait pas de malentendus à cet égard, je tiens à déclarer que je vise spécialement les trois points suivants:

(1) Il importe que, dans l'avenir, les unités belges, depuis la plus minime jusqu'à la division d'armée elle-même, soient en tous points à la hauteur des unités étrangères, de telle sorte qu'il ne puisse se constituer des trompe-l'oeil.

(2) En second lieu, la formation des soldats, comme des unités, doit être modernisée; il n'était pas possible, ni même nécessaire, de le réaliser. Il convient donc de modifier les règlements et instructions: de façon que le soldat soit formé dans l minimum de temps possible.

(3) Il faut qu'il en soit de même de l'unité, car, dans la formation des armées, il importe de ne pas oublier qu'il y a l'unité-homme et l'unité-corps, l'une comme l'autre doivent être parfaitement formée, pour que toutes deux aient une valeur réelle. Et c'est une erreur fondamentale de n'envisager pour la durée du service que la formation de l'homme.

Enfin, il y a lieu d'établir une collaboration plus intime, plus régulière, plus profonde; entre l'administration de l'armée et ceux qui sont appelés à avoir les responsabilités du commandement en cas de danger, de telle sorte que ces derniers participent efficacement non pas seulement à l'élaboration des plans, mais également à tout ce qui constitue la force d'une armée, depuis la formation des hommes et des unités jusqu'au choix et à l'avancement des officiers. La vie des hommes et l'honneur du pays sont grandement intéressés à ces choses.

Dans ces ordres d'idées, nous reconnaissons, sans hésiter, qu'il y a des améliorations à introduire.

Pour qui sait lire les paroles de M. de Broqueville signifient nettement que l'état de préparation de notre défense nationale est à peu près le contraire de ce qu'il devrait être.

### **Avec le système actuel nous ne serons jamais prêts**

M: de Broqueville a fait des promesses. Nous ne doutons point de sa sincérité, mais avec le système actuel, nous ne serons jamais en mesure de nous défendre efficacement, c'est-à-dire préparés au point d'ôter toute envie aux belligérants éventuels de passer par chez nous. La loi nouvelle, quoi qu'en pense M. de Broqueville, la loi nouvelle - un fils par famille - ne changera pas grand'chose aux effectifs, puisque le rendement du recrutement est subordonné à la loi des 42.800 journées.

Notre armée de campagne ne fera donc point reculer celui des deux belligérants qui aura intérêt à violer notre territoire. Les paroles du général Langlois, vraies hier, le seront demain encore:

*“Son armée actuelle avec les fortifications d'Anvers ne sauverait pas la Belgique, en cas d'agression par l'Allemagne et ne lui assurerait même pas une défense assez sérieuse pour lui permettre de compter sur la coopération opportune et efficace des forces anglaises.”*

### **Les traités. Que disent-ils?**

A en croira certaines gens, les puissances se sont engagées à faire respecter notre indépendance et notre neutralité. Il y a des traités où il est question de notre



indépendance et de notre neutralité. Mais si l'on veut connaître l'esprit de ces traités on doit se reporter au temps où ils furent rédigés et signés.

Le premier traité - un projet de traité - portait que les puissances garantissaient l'inviolabilité de notre territoire. Dans le traité définitif cette clause a disparu. Les puissances ne nous garantissent point de l'invasion, contre l'invasion, contre la guerre donc, et c'est nous qui devons nous défendre. Si nous tenons à demeurer Belges et libres, écrit le **général Chapelié**, il faut payer une prime d'assurances pour notre sécurité et notre liberté. Ce que doit être cette prime le colonel Gaedke nous l'a dit avant-hier:

*"... Un pays doit, au point de vue militaire, fournir la totalité des forces de la population dont il dispose, s'il veut sérieusement défendre son indépendance. Ces principes s'appliquent aux grands états comme aux petits, même si leur neutralité est garantie sur le papier par des traités."*

### **Ce que valent les traités.**

Le colonel Gaedke et les amis de M. Woeste ne sont pas d'accord sur la valeur des traités, mais nous est avis que c'est l'officier allemand qui a raison.

Les faits le proclament suffisamment haut.

En dépit des traités l'Autriche-Hongrie a annexé la Bosnie-Herzégovine et la Russie a étranglé la Finlande. Il y a mieux, plus récent et plus suggestif encore. Le traité d'Algésiras date d'hier. Il a été longuement étudié et discuté avant d'être adopté. Il a été signé par onze puissances, dont la Belgique. Or, qu'est devenu ce traité?

La France et l'Allemagne se sont abouchées, se sont mises d'accord sur le dos des Marocains et des Congolais et ont mis tout simplement le traité d'Algésiras en poche.

Qui donc s'est levé pour protester?

Qui donc dira à la France et à l'Allemagne, appuyées par l'Entente cordiale et la Triplice:

"Bas les pattes! Nous nous en tenons au traité que vous avez signé avec nous.

### **La situation européenne est-elle plus rassurante que hier? Aucunement**

L'accord franco-allemand au sujet du Maroc n'a pas mis fin au malaise dont l'Europe souffre et qui pousse toutes les nations à augmenter tous les jours leurs moyens d'attaque et de défense. Certains incidents ne sont rien moins que rassurants. On a pu voir le kronprinz, l'empereur allemand de demain, approuver d'une tribune du Reichstag les déclarations d'enragés pangermanistes qui, s'ils le pouvaient, partiraient en guerre contre tout le monde. Le Kaiser a, paraît-il, blâmé son héritier, mais il n'en est pas moins vrai que le kronprinz a de nombreux partisans de l'autre côté du Rhin, et que demain il peut être le maître des armées impériales.

Aussi les Anglais mettent-ils de nouveaux super-dreadnoughts sur chantier.

En Autriche la lutte entre les partisans de la guerre et les pacifistes vient de se terminer par la démission du chef de l'état-major général. Les partisans de la guerre sont donc momentanément battus. Mais François-Joseph est bien vieux; et son héritier vient de prendre ouvertement fait et cause pour les militaristes outranciers.

Cela encore ne présage rien de bon pour l'avenir - un avenir très prochain.

**Les responsabilités. - Le parlement belge veut être trompé**

Tromper le pays dans la situation actuelle de l'Europe, lui faire accroire que le cas échéant il pourrait défendre son territoire est un crime. Ce crime a été commis, et le Parlement en partage la responsabilité avec le ministre de la guerre et le gouvernement.

Tous les élus connaissent la réalité des choses comme nous la connaissons, mais presque tous ferment les yeux; leurs préoccupations électorales les empêchent de comprendre et de faire leur devoir.

La crainte de l'électeur est le commencement et la fin de la sagesse du candidat.

Le grand électeur tient à vivre, à bien vivre et à digérer en paix.

“Pas de charges militaires, ne cesse-t-il de répéter!”

Il aime la Belgique, il est patriote comme pas un - mais à la condition que cela ne lui coûte rien. Et voilà pourquoi nos parlementaires font semblant de croire aux balivernes qu'on leur raconte sur l'état de notre défense nationale. Ils sont trompés, mais ils le savent. Ce sont des trompés volontaires.

**Le patriotisme des classes dirigeantes belges**

En dehors des socialistes, internationalistes par définition, il n'est personne en Belgique qui ne se prétende et ne se proclame patriote. Mais faut-il le dire? Il en est du patriotisme comme de la foi? Que valent les paroles sauf les actes! Rien, moins que rien. Et tel est le patriotisme des classes dirigeantes et des classes moyennes belges.

Comme le chante l'ordre du jour de M. Verhaegen, on peut compter sur le patriotisme belge pour défendre le sol natal au jour du danger. Voyons. On n'a jamais songé à mettre en doute le courage et la valeur personnelle du Belge.

Un Belge vaut un Français, un Allemand, un Anglais, un autre homme. Mais, d'autre part, il est non moins certain qu'un Belge qui n'a jamais mis le pied dans une caserne, qui n'est jamais monté à cheval, qui n'a jamais tenu un fusil ou manié un canon, ce Belge, quelle que soit sa valeur, quels que soient son courage, sa bravoure, rendît-il des points à Hercule, au Cid et à d'Artagnan, ce Belge ne vaut ni un soldat français, ni un soldat allemand, ni un milicien suisse.

Entre un homme courageux désarmé et un pleutre armé d'un fusil l'issue du duel n'est pas douteuse.

Dans notre Europe armée jusqu'aux dents, il devrait être défendu de parler de patriotisme quand on refuse de porter le sac ou que l'on ferme systématiquement sa bourse.

Si les classes dirigeantes et les classes moyennes aiment leur pays et son indépendance comme elles s'en vantent en toute occasion, qu'elles le montrent, comme le montrent les classes dirigeantes et les classes moyennes des pays voisins. Sinon on attachera à leurs paroles tout juste le crédit qu'on attache à celles du ministre de la guerre.

**Illogisme coûteux - Cent millions par an pour un décor d'armée**

Si l'on ajoute au budget de la guerre les dépenses extraordinaires pour nos places fortes on arrive à une dépense annuelle de près de cent millions. C'est insensé. Gaspiller cent millions par an alors que 65 p.c. de nos ouvriers gagnent moins de 3fr.50 par jour! C'est de la démente pure, car ces millions, on ne saurait assez le répéter, ont été gaspillés jusqu'ici. Oui, gaspillés, puisque rien n'était prêt en juillet, à l'heure du danger, puisque rien d'efficace n'existera au printemps prochain.

Tous les hommes compétents, tous ceux que les intérêts politiques n'aveuglent pas sont d'accord sur ce point. Il n'y a qu'à comparer ce que nous faisons avec ce que font des petits pays comme la Hollande, la Suisse et la Bulgarie.

**La logique. - Il faut organiser la défense nationale ou supprimer l'armée**

Le Soir n'est pas militariste; ce contre quoi le Soir s'insurge c'est contre le gaspillage des millions fournis par les contribuables, contre la tromperie qui consiste à faire croire que le pays est à l'abri de tout danger, alors que si la guerre avait éclaté en juillet il n'y aurait plus de Belgique à cette heure-ci; alors que si la guerre éclate au printemps prochain la Belgique est à peu près certaine d'être rayée de la carte des pays indépendants. C'est ainsi; on ne doit pas le cacher. L'agresseur contre qui nous aurons fait l'inutile geste de nous défendre nous annexera, pour nous punir de ce geste, s'il est vainqueur. Si c'est l'autre belligérant qui remporte la victoire notre aide lui aura été de si peu de secours qu'il ne nous en saura aucun gré.

L'heure des responsabilités a sonné; il faut parler net et clair: ou l'on accorde à la défense nationale le maximum compatible avec nos ressources en hommes et en argent, le maximum, comme l'accordent nos voisins, ou bien il faut supprimer l'armée belge et avertir les puissances que la Belgique, se fiant aux traités, s'en remet à leur loyauté. Toute autre solution est illogique, dangereuse, inutilement coûteuse.

**Un bel exemple de pacifisme**

Nous parlons très sérieusement. Tout vaudra mieux que ce système bâtard :qui vide les poches des contribuables et enverrait l'armée, ridiculement insuffisante, à la boucherie. Tout vaudrait mieux, même le désarmement.

La Belgique donnerait un exemple qui ne serait pas suivi tout de suite, mais qui ne manquerait pas d'allure. Et qui sait? il en est des bons exemples comme des bienfaits: ils ne sont pas toujours perdus et plus tard notre initiative pacifique nous serait peut-être comptée à titre de gloire.

En tout cas, et quoi qu'il arrivât, ce geste confiant nous vaudrait plus de sympathies que l'attitude tapageuse de ces hypocrites dont le patriotisme hâbleur ne cache que des intérêts politiques ou de caste.

**Nous avons fait notre devoir - Adviene que pourra!**

Le proverbe dit: *"Fais ce que dois, advienne que pourra."*

Le Soir, dans la mesure de ses moyens, a conscience d'avoir fait ce qu'il croyait être de son devoir de faire et remercie tous-ceux qui l'ont aidé dans sa tâche.

Si les Belges avaient un jour prochain à se plaindre de leur sort ce ne sera pas faute d'avoir été avertis à temps.

Nous ne leur avons pas mâché la vérité, et nous l'avons criée assez haut pour qu'elle soit entendue de tous.

Eventuellement donc les Belges n'auront pas le droit d'invoquer l'excuse chère aux vaincus, l'excuse d'avoir été trahis, trompés.

S'ils sont trompés, c'est qu'ils mettent à l'être de la bonne volonté, de l'entêtement.

*(signé) LE SOIR.*